SOMMAIRE

1. INTRODUCTION 2

2. LA DEMARCHE MISE EN ŒUVRE POUR L'ETABLISSEMENT DE L'AGENDA 21 DE SANCE 6
   - 2.1. Historique et motivations 6
   - 2.2. Méthodologie mise en œuvre et processus de concertation et de participation 7

3. L'AGENDA 21 10
   - 3.1. Planification urbanistique et aménagement du territoire 11
   - 3.2. Le cadre de vie et la qualité de vie au centre bourg, intégrant la problématique des déplacements de proximité 19
   - 3.3. La vie locale, la vie associative et les besoins sociaux 21
   - 3.4. Actions citoyennes en faveur de l'environnement 23
   - 3.5. La pérennisation dans le temps, du processus de participation et de concertation engagé 27

4. LES FICHES ACTION 28

5. MISE EN OEUVRE ET SUIVI DE L'AGENDA 21 71
   - 5.1. Le forum du 6 novembre 71
   - 5.2. Visibilité du processus 71
   - 5.3. Evaluation 71

6. ANNEXES 72

1. INTRODUCTION

Au plan international, les années 60 ont été celles d'une forte prise de conscience des exigences du développement. Chaque être humain, en effet, a droit à sa juste part des ressources de la planète. Or ces ressources sont inégalement réparties et inégalement consommées sur notre Terre.

Nous vivons dans un monde où 20% des êtres humains vivant dans les pays riches se partagent 86% de la consommation totale mondiale … Les pays développés génèrent également la plupart des déchets chimiques dangereux : 96% des déchets radio-actifs et 90% des chlorofluorocarbones (CFC) qui diminuent la couche d'ozone … La malnutrition persiste au Sud … et les surplus alimentaires apparaissent au Nord … ; (dossier d'information pour Johannesburg, République française)

Les années 70 ont été marquées par la prise de conscience de la fragilité de notre environnement naturel : la nature ne peut pas donner plus qu'elle n'a … . La nécessité de trouver un dénominateur commun entre ces exigences, qui toutes deux sont impératives, a conduit au niveau international à imaginer une synthèse : LE DEVELOPPEMENT DURABLE.

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. L'économie mondiale doit répondre aux besoins et aux aspirations des peuples, mais la croissance est tributaire des limites écologiques de la planète ». (Rapport Bruntland, « Notre avenir à tous », Ed. du fleuve, Montréal, 1988).

Il s'agit ainsi de trouver un équilibre :

- Entre nord et sud
- Entre homme et nature
- Entre besoins des générations actuelles et des générations futures
- Entre besoins et moyens, nouvel équilibre qui passe par un nouveau rapport aux ressources.

Pour concrétiser cette approche, les Nations Unies ont convoqué en 1992, à RIO de Janeiro, la CONFERENCE DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT. 173 gouvernements, dont la France, se sont alors engagés sur la voie du développement durable en approuvant les différents textes émis lors de cette conférence.

La conférence a adopté un programme mondial d'actions pour l'environnement et le développement, l'AGENDA 21. Ce document propose « *des politiques et programmes susceptibles de promouvoir un* ***équilibre durable*** *entre la consommation, la population et la capacité de charge des systèmes d'entretien de la vie. (…) L'un des principaux thèmes abordés est la nécessité d'éradiquer la pauvreté en facilitant l'accès des démunis aux ressources dont ils ont besoin pour vivre de manière durable. »*

Des accords internationaux (sur la biodiversité, le climat ou encore la désertification), et plusieurs conférences internationales tenues depuis précisent les engagements.

C'est dans son chapitre 28 que l'Agenda 21 souligne l'importance de l'implication des collectivités locales dans le processus d'Agenda 21 : *« les problèmes abordés dans Action 21 qui procèdent des activités locales sont si nombreux que la participation et la coopération des collectivités à ce niveau seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme. En effet, ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et réglementations locales en matière d'environnement, et qui apportent leurs concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational.* ***Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable ».*** L'Agenda 21 demande ainsi aux collectivités locales de définir « *un mécanisme de consultation* » afin de parvenir à un consensus sur un programme de développement durable : *« il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un programme Action 21 à l'échelle de la collectivité* ».

L'Agenda 21 insère les projets isolés dans un contexte local, et ce contexte local dans un contexte plus général.

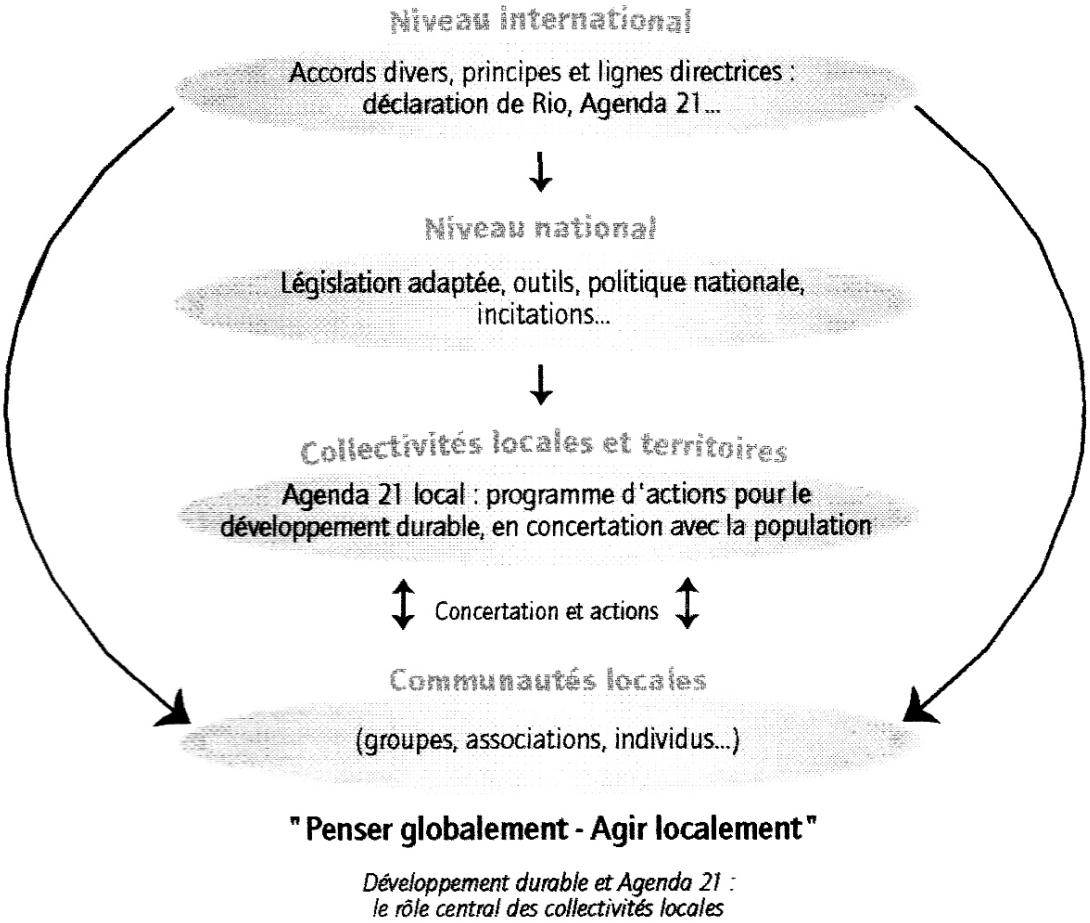

(in « Le développement durable : une autre politique pour les territoires », RARE)

Un Agenda local, c'est donc un processus d'apprentissage, d'amélioration, d'ajustement qui consigne la volonté de la communauté d'aller vers le développement durable, de se reconnaître dans cet enjeu et les engagements internationaux.

Ce processus, par lequel la collectivité travaille en partenariat avec l'ensemble de la communauté permet d'élaborer un plan d'actions concrètes visant au développement durable de leur territoire.

L'Agenda 21 local de Sancé …

Le présent Agenda 21, élaboré par la commune de Sancé, ses habitants et les partenaires de son développement est l'aboutissement de plusieurs mois de rencontres et de réflexions.

La municipalité de Sancé a fait le choix, dès l'amont de sa réflexion, de mener de front les travaux relatifs à l'établissement de l'Agenda 21, de révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de définition d'une opération « Cœur de Village » (OCV).

Plusieurs finalités liées au développement durable du territoire communal ont ainsi pu être intégrées dans l'outil de planification à moyen terme que constitue le PLU et dans le projet d'aménagement à court terme que constitue l'Opération Cœur de Village (OCV).

D'autre part, la démarche participative mise en oeuvre pour l'élaboration de l'agenda 21 s'est naturellement étendue aux réflexions et travaux menés dans le cadre de l'établissement du PLU et de l'OCV.

L'échelon communal, la taille de la commune (1800 habitants) et les moyens dont elle dispose limitent les possibilités d'intervention « directes » sur certaines thématiques fondamentales et classiques des Agendas 21 locaux : santé, emploi, développement économique, … .

Toutefois, l'échelon, du fait de la proximité de la municipalité avec ses habitants mais aussi d'un important réseau associatif, est particulièrement pertinent pour mener des actions de sensibilisation de la population, pour mener au niveau de la commune des actions démonstratives en matière de développement durable, … .

Ainsi, parmi les préoccupations et orientations mondiales en matière de développement durable, celles qui nous concernent plus particulièrement à Sancé, et pour lesquelles nous pouvons « en pensant globalement agir localement» sont :

- La consommation des ressources
- Le logement
- La démographie
- Le cadre de vie et la qualité de vie
- L'urbanisation et l'aménagement du territoire
- Les pollutions et nuisances

Les rencontres et débats, riches, organisés avec les élus, la population, les représentants associatifs, … ont permis d'apporter des idées, des suggestions et des propositions qui se sont traduites par l'établissement de fiches actions.

L'ensemble de la démarche est précisé dans le chapitre 2.

Un Agenda 21 ne peut être un outil figé. C'est un plan d'action qui doit vivre et évoluer, s'enrichir des acquis des premières expériences menées. Son établissement a permis de « lancer » un mode de réflexion et de gouvernance qui devra perdurer dans le temps. Ainsi, de nouvelles actions pourront être engagées qui ne sont pas identifiées aujourd'hui. Afin d'aider les porteurs de projets (d'actions) à rester cohérent avec les objectifs fixés et en accord avec les orientations majeures du développement durable, il est proposé une grille d'évaluation des projets à venir (chapitre 5.3).

L'Agenda 21 s'articule donc de la manière suivante :

1/ **l'historique.**

2/ **la démarche.**

3/ **le document Agenda 21** à proprement parler qui comprend : quelques éléments de constat (renvoyant au diagnostic joint en annexe), un rappel des enjeux de la situation, les objectifs stratégiques recherchés et les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

4/ **les fiches actions détaillées,** qui pourront être complétées dans le temps.

5/ **une grille d'analyse des actions** qui seront proposées à l'avenir.

6/ **la procédure de suivi et d'évaluation du dispositif.**

2. LA DEMARCHE MISE EN ŒUVRE POUR L'ETABLISSEMENT DE L'AGENDA 21 DE SANCE

2.1. Historique et motivations

Dans le contexte de l'évolution de l'organisation des collectivités et de l'évolution de l'intercommunalité, de l'accroissement de la pression foncière, du vieillissement du POS de la commune, la municipalité de Sancé a décidé de mener une réflexion globale sur l'avenir de sa commune et de répondre, en association avec la population, à la question « Que voulons-nous que devienne notre commune au cours des prochaines années ? ».

Début 2003, le conseil municipal a donc décidé de mener une vaste réflexion sur le développement de la commune afin :

- *D'anticiper les réflexions relatives à l'évolution de l'intercommunalité : identification des besoins, des attentes, d'une stratégie, développement d'un argumentaire pour les débats à venir,*
- *De réviser son PLU : évolution de la stratégie d'occupation des sols et d'organisation spatiale du village,*
- *D'améliorer le cadre de vie quotidien des sancéens : notion de centre bourg, acquisition de la propriété Buiron, …*
- *D'intégrer la notion de « développement durable » dans la stratégie globale de développement.*

Pour l'accompagner dans cette démarche, la municipalité a tout d'abord fait appel à la DDE pour bénéficier d'une assistance technique. Un comité de pilotage a été constitué qui a rédigé un cahier des charges. La commune a alors consulté plusieurs bureaux d'études en insistant sur la nécessité de mettre en place une réflexion globale et cohérente intégrant comme finalité : l'établissement du PLU, la définition de l'Opération Cœur de Village et l'élaboration d'un Agenda 21.

Le bureau d'étude **ALKHOS – EB CONSEIL** a été sélectionné au début de l'été 2003 et a pu dès lors démarrer ses investigations.

2.2. Méthodologie mise en œuvre et processus de concertation et de participation

Méthodologie mise en œuvre

Le schéma ci-après reprend l'ensemble des étapes mises en œuvre pour établir l'Agenda 21. La première étape a consisté à établir un diagnostic (cf. annexe) afin :

- De comprendre pour agir.
- De nommer et comprendre les points faibles du territoire, ses « maux ».
- D'identifier les ressources dont dispose le territoire pour agir.

Ce diagnostic a permis d'identifier les enjeux de développement de la commune qui seront repris dans le chapitre 3.

Sur la base des enjeux, la commune a pu, au travers d'un large processus de concertation et de débat, définir sa stratégie de développement qui s'est ensuite déclinée au sein des trois outils : le PLU, l'OCV et l'Agenda 21.

Démarche mise en oeuvre pour l'établissement de l'Agenda 21 de Sancé

UN DIAGNOSTIC COMMUNAL UNIQUE ET PARTAGE

- **Un état des lieux** : il faut comprendre et se mettre d'accord avant d'agir.
- **Une analyse en terme de forces / faiblesses/ enjeux** : identifier les points forts de la commune sur lesquels appuyer le développement, identifier les points faibles à compenser, identifier les menaces contre lesquelles la commune va devoir faire face, etc.

LA DEFINITION D'OBJECTIFS ET D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Compte tenu des problématiques identifiées, des forces et faiblesses de notre commune :

- Que voulons-nous que devienne notre commune dans 5 ans, dans 10 ans ?
- Quels sont les changements urbanistiques, environnementaux, économiques et sociaux vers lesquels nous voulons tendre ?

- **Etablissement de l'Agenda 21**.
- **Concertation auprès de la population** : communication, réunion publique.
- **Elaboration d'un plan d'action :** groupes thématiques - établissement de fiches actions par le BE.
- **Concertation :** forum.
- **Finalisation.**

- **Révision du PLU**.
- **Etablissement du PADD** : par le BE, sur la base du diagnostic et des choix stratégiques.
- **Concertation, présentation :** communication, forum.
- **Mise en forme du projet du PLU** : rédaction par le BE.
- **Concertation, présentation** : réunion publique spéciale.
- **Enquête publique**.

- **Etablissement** du programme cœur de village.
- **Formaliser** les aménagements prioritaires.
- **Etudes techniques et de faisabilité.**
- **Concertation, présentation :** Communication – Forum.
- **Programmation**.

Processus de concertation et de participation

L'ensemble de la réflexion a été suivi par un comité de pilotage dont la composition figure en annexe.

La concertation et la participation se sont faites dans le cadre d'entretiens et de rencontres individuels, de groupes de travail, de réunions publiques et du forum final.

- *En phase diagnostic :*
  - Une vingtaine d'entretiens individuels avec des élus, des représentants associatifs, des habitants, des personnes intervenant dans le domaine de la santé (médecin, infirmière), de l'éducation, un commerçant, etc.
  - Rencontre (mi-octobre) de 4 groupes de travail visant à compléter et valider le diagnostic. Ces groupes de travail comprenaient là aussi un large panel de personnes (cf. entretiens individuels). Les thèmes abordés lors de ces groupes étaient **« position spatiale stratégique », « population, urbanisation et services », « village / banlieue et village dortoir », « bilan environnemental de la commune ».** Ces rencontres ont permis de se mettre d'accord sur la lecture que l'on a de la commune, de son fonctionnement, de ses points forts, de ses sensibilités … .

- *En phase définition des objectifs et stratégie de développement :*
  - Sur la base d'un questionnement préparé par le bureau d'étude, le comité de pilotage s'est réuni deux fois pour définir la stratégie de développement de la commune.

- *Réunion publique du 9 février 2004 :*
  - Le 9 février, une rencontre publique a été organisée afin de présenter à l'ensemble des habitants de la commune le diagnostic ainsi que la stratégie de développement proposée. 200 personnes ont participé à cette rencontre et les débats ont été riches. Cette réunion publique a été l'occasion d'appeler la population à participer aux groupes de travail qui se sont réunis par la suite dans le cadre de l'établissement du plan d'action. Des fiches d'inscription ont été mises à la disposition du public et une quinzaine de personnes se sont inscrites dans chaque groupe de travail … .

- *En phase plan d'action :*
  - Rencontre des 8 groupes de travail autour des thèmes : **« formes urbaines et critères architecturaux », « aménagements du centre bourg : Coulée Verte et déplacements doux », « espaces à préserver », « actions citoyennes en faveur de l'environnement », « traitement des points noirs du bilan environnemental », « vie locale et besoins sociaux », « vie locale et associative ».**

➢ *Forum*

- Le Forum de restitution de la préparation de l'Agenda 21 de Sancé s'est tenu le **samedi 6 novembre 2004**, dans la salle des fêtes de Sancé.

  Cette manifestation s'est adressée tout d'abord aux citoyens-nes de la commune, aux personnes qui viennent y travailler (entrepreneurs, commerçants, artisans, employés…), aux personnes intéressées des communes voisines (intercommunalités), aux représentant-e-s des administrations et organismes concernés (Conseil général, DDE, DRE, CCAS, ADEME, SICTOM, MISE, Agence de l'eau, DDAF, DRIRE, DIREN…), aux associatifs du secteur.

  Trois types d'actions et d'animations se sont déroulées au cours de cette journée : des exposés, des stands d'information (si possible avec animations), des rencontres-débats.

➢ *Le « Sancé écho »*

- L'ensemble des réflexions menées ont fait régulièrement l'objet d'un article au sein du Sancé écho qui paraît chaque trimestre, sous une rubrique spécifique « Vivre à Sancé aujourd'hui et demain ».
- Les rencontres publiques ont également été annoncées plusieurs mois à l'avance dans le « Sancé écho ».

Un groupe de travail Agenda 21 a été également constitué qui a accompagné l'ensemble du travail de réflexion, de conception, de propositions.
Parallèlement se sont mis également en place des groupes de travail PLU et Opération « Cœur de Village ».

3. L'AGENDA 21

A l'issue des réflexions et travaux menés en phase diagnostic, un enjeu phare a été identifié concernant le développement de la commune. Cet enjeu est le suivant :

L'évolution de l'identité « rurale » revendiquée de Sancé, dans un contexte de développement et de croissance péri-urbain dominant : quel positionnement de la commune entre le village / la banlieue / le village dortoir, et quels moyens mettre en oeuvre pour assurer ce positionnement.

La finalité recherchée est la suivante :

Maintenir un cadre de vie, une qualité de vie, des modes de vie en adéquation avec un environnement à la fois rural et périurbain, en assurant néanmoins un développement.

On retrouve là la notion « d'équilibre » mentionnée en p.1, dans le cadre de la définition du développement durable, entre le développement d'un territoire (la commune), les besoins des populations (résidentes et extérieures …), la consommation de ressources (en premier lieu à Sancé la ressource « espace » et « sol », mais aussi l'eau, la ressource énergétique, …).

Certes ces problématiques sont abordées là à une échelle spatiale réduite (à un petit territoire) et se limitent à la situation propre à la commune. Toutefois, le taux de participation des habitants aux différentes rencontres organisées, leur fidélisation à la démarche, l'intérêt porté aux questions traitées (questions, témoignages, propositions pour améliorer la situation), laisse à supposer une bonne appropriation des conclusions des travaux et un engagement vers une démarche citoyenne à l'avenir.

Pour atteindre la finalité rappelée ci-dessus, le choix a été fait de travailler sur les axes stratégiques suivants :

- La planification urbanistique et l'aménagement du territoire.
- Le cadre de vie et la qualité de vie au centre bourg, intégrant la problématique des déplacements de proximité.
- La vie locale, la vie associative et les besoins sociaux.
- Les actions citoyennes en faveur de l'environnement.
- La pérennisation dans le temps du processus de participation et de concertation mis en oeuvre au cours des derniers mois.

Chacun de ces axes est présenté ci-après de la manière suivante :

- Eléments de cadrage de la problématique.
- Rappel de quelques éléments de constat.
- Enjeux de la problématique traitée.
- Objectifs.
- Pistes d'action.

La réalisation de cet Agenda 21 s'inscrit dans un contexte plus global. Elle correspond à une première étape de concertation, de conception et de proposition d'actions. Elle sera suivie par la mise en œuvre de ces actions, puis sera régulièrement complétée, améliorée, évaluée.

3.1. Planification urbanistique et aménagement du territoire

Sancé apparaît comme une commune qui, en jouant sur plusieurs registres (économie, infrastructures et accessibilité, développement local, …) et en transformant des menaces en opportunités (implantation de grandes infrastructures, croissance urbaine de Mâcon) a su mettre en place un équilibre alliant les avantages de la péri-urbanité et de la ruralité. Ces avantages se traduisent notamment en terme de qualité de vie pour les habitants de la commune.

L'enjeu phare pour la commune de Sancé réside dans la « durabilité » de cet équilibre entre péri-urbanité et ruralité, dans un contexte d'évolution de l'intercommunalité et de croissance urbaine de Mâcon.

La commune a donc pour objectif de :

« Maintenir un cadre de vie, une qualité de vie, des modes de vies en adéquation avec un environnement à la fois rural et péri-urbain, en assurant néanmoins un développement. »

Afin d'affirmer cette volonté et conduire son développement futur, la commune de Sancé souhaite articuler plus particulièrement son projet autour des grandes orientations qui figurent dans le diagnostic joint en annexe (chapitre « trame urbaine »).

Eléments de cadrage de la problématique

Sont intégrés dans cette problématique :

- Les espaces à préserver.
- L'extension des zones d'activités.
- Les dessertes et infrastructures.
- Les formes urbaines et critères architecturaux.
- Le logement.

Eléments de constat repris du diagnostic (cf. annexe)

Sancé, malgré la forte proximité de Mâcon, dispose encore de nombreux espaces non bâtis, facteurs de liens et d'interaction visuelle, et éléments déterminants de l'image de « commune rurale ». Essentiellement agricoles, ces espaces non bâtis comptent également des espaces naturels intéressants et diversifiés, dont notamment la Saône, le ruisseau du Tariaudin et sa coulée verte, et le bois de la Grisière.

L'organisation spatiale de la commune est également marquée par :

- La présence d'un secteur fortement urbanisé au sud, à savoir la ZAC des Platières qui se situe en continuité de la zone urbaine de Mâcon,
- Le quadrillage du ban communal par l'A 6, l'A 40, la RN 6, la RD 103 et la voie ferrée.

Aujourd'hui, les espaces non bâtis et l'ambiance rurale de Sancé qui en découle sont menacés :

- Une **pression foncière accrue** qui menace la coupure verte avec la zone urbaine de Mâcon, mais aussi les coulées vertes, les espaces agricoles.
- Des **espaces particulièrement sensibles** en terme d'aménagement et notamment la coulée verte du Tariaudin.
- **Des styles architecturaux** au niveau des lotissements qui transforment le paysage et nuisent à la lisibilité paysagère d'un village rural.
- Une coupure visuelle et physique avec **le Val de Saône** alors que celui-ci présente un intérêt paysager et de cadre de vie (loisirs).

Enjeux de la situation

L'enjeu majeur est de **favoriser l'équilibre entre les différents usages du sol dans un contexte de périurbanisation** (tendance au développement d'un mode unique d'occupation : l'urbanisation).

L'ensemble des enjeux identifiés en phase diagnostic et relatifs à la problématique traitée sont les suivants :

Préserver …
Préserver, voire renforcer l'image rurale de Sancé.
Préserver les espaces naturels et agricoles, facteur de l'identité rurale de la commune tout en poursuivant le développement.
Le Tariaudin : renforcer la qualité du milieu aquatique, renforcer la qualité paysagère, maintien et préservation de la valeur patrimoniale, réceptacle des eaux de pluie.
Valorisation du rôle stratégique des espaces non bâtis dans la composition urbaine comme lieux de respiration essentiels.

Maîtriser et orienter le développement urbanistique de la commune …
Maîtrise du développement des constructions et de la qualité architecturale du bâti.
Intégrer dans les projets de développement de l'urbanisation, les critères liés : au « lien social », à la mobilité et aux déplacements, au paysage et au cadre de vie (intégration), à la qualité environnementale des constructions (isolation, énergie, eau, ..).

Intégrer dans la stratégie d'urbanisation de la commune la création de logements
Favoriser le renouvellement d'occupation des logements en permettant des parcours résidentiels au sein de Sancé dans un habitat diversifié par le type (pavillon, locatif, taille, …) et les niveaux de prix.
Intégration, dans les politiques locales, de la pyramide des âges (prise en compte des besoins des personnes âgées)
Renouvellement de la population : accueil de jeunes ménages avec de jeunes enfants.

Maîtriser le développement et l'aménagement des zones d'activité
Attractivité et disponibilité d'accueil pour de nouvelles entreprises ou leur extension.
Aménagement et requalification des zones, amélioration de la signalétique.
Limitation et gestion des effets de coupure des infrastructures routières et ferroviaires dans le fonctionnement du village.

Intégrer, dans les projets de développement de la commune, les liens forts existants avec les territoires périphériques
Intégrer l'emprise et les impacts des infrastructures routières et ferroviaires dans l'aménagement spatial du village.
Organisation de la traversée de la RN6 , accès voie bleue, liaison cycles et pédestre sécurisée.
Planification du développement de l'agglomération au sein d'un SCOT construit autour d'un projet intercommunal partagé.

Les objectifs fixés

- **Afin de conserver son caractère rural, Sancé se doit de préserver certains espaces.**

1. **La Coulée Verte autour du Tariaudin** (depuis le fond du Pré de la Boulangerie jusqu'à la voie SNCF). Plusieurs partis d'aménagement ont été retenus. Globalement toutefois, le principe est de préserver cette coulée verte et de l'aménager.

- **Sur la partie amont du Pré de la Boulangerie** (environ 2.5 ha) : ce secteur pourrait être ouvert à l'urbanisation à moyen ou long terme (renforcement de l'effet de centralité du bourg autour des services et du carrefour RD 103 / rue du bourg), mais il faudra être vigilant et exigeant sur la qualité de l'urbanisation proposée et de l'architecture des constructions pour une parfaite intégration au site.

- **Sur la partie aval du Pré de la Boulangerie** (environ 1,4 ha) : la stratégie communale pourrait être d'assurer la préservation de cet espace de tout projet d'urbanisation au travers d'une acquisition foncière et d'un déclassement du terrain en zone non constructible. La limite Sud d'achat de ces pâturages est établie à environ 30 m en amont du lavoir.

- **Sur la partie salle des fêtes jusqu'au Pré des Mares** : la commune dispose aujourd'hui de la maîtrise foncière sur ces terrains. Des aménagements paysagers et de génie écologique sont envisagés pour assurer une meilleure mise en valeur de cet espace et du Tariaudin, seul milieu d'eau superficielle du village en dehors de la Saône, et qui se rapproche aujourd'hui plus du fossé canalisé que du ruisseau. L'aménagement intégrera la continuité des cheminements piétons.

  La partie non construite du Pré des Mares fera l'objet d'une réflexion pour l'agencement d'un espace de loisirs et sportif, polyvalent.

- **Jusqu'à la voie ferrée :** le Tariaudin s'écoule dans une zone actuellement agricole : cette partie sauvage du ruisseau est à conserver telle que.

2. La Ceinture Verte

- **Secteur Leclerc** (Mâcon – Sancé).

  Sancé juge **absolument indispensable de maintenir cette ceinture verte et le sentiment, la perception actuelle que l'on a grâce à elle de quitter la ville.**
  Il s'agit aussi de ne pas morceler des terrains agricoles aujourd'hui exploités. Le maintien de l'activité agricole constitue une composante du caractère rural de Sancé. Mais il est important aussi pour les villes de maintenir à leur périphérie une agriculture péri-urbaine.
  L'urbanisation pourrait éventuellement être envisagée jusqu'au rond-point (depuis Mâcon) et la voie qui en partira vers l'Est. Par contre, il est absolument exclu de voir l'urbanisation dépasser le nord d'une ligne qui correspondrait à l'actuel chemin de Traillet.
  La préservation de la bordure Nord de la route (côté Sancé) sera donc reprise dans le PLU.

- **Secteur Nord du Bourg** (derrière la Mairie, Sancé / Sennecé)

  Un espace a été considéré comme important à préserver : il s'agit d'une bande de terrains s'étendant depuis le clos Pellerin jusqu'à « Renoud Grappin ». Ces terrains devront conserver une vocation agricole.

- **Le Coteau de la Grisière**

  Cet espace est à préserver tel que, sans plus d'urbanisation possible. Ce coteau de la Grisière est source de biodiversité du fait de l'existence de secteurs boisés, mais aussi de pelouses sèches calcaires.
  Les 20 ha de taillis devraient être entretenus (propriétés communales), replantés d'essences intéressantes, et classés pour être préservés. L'aménagement de chemins qui pourrait être réfléchi à long terme (c'est l'une des 2 zones de promenade, avec la Saône, de Sancé) n'est pas souhaité pour l'instant : il risquerait d'intensifier la fréquentation, de générer des problèmes de stationnements sur le site, et d'en perturber l'image de zone naturelle qui marque fortement la Grisière actuellement.

3. La partie Nord est (entre le bourg et la rue Beau-Soleil)

Il sera opportun d'agrandir, en continuité de la zone agglomérée du bourg, la zone urbanisable, mais il est nécessaire de conserver une Coupure Verte entre le bourg et l'A40.
Cette Zone Verte n'a pas forcément vocation à rester zone naturelle, par exemple son aménagement en zone de loisirs pourrait créer un lien entre le bourg et les quartiers de Veyle et du Clos Briaud. Il est toutefois exclu d'y envisager un développement urbain.

La préservation de ces espaces se traduira par un zonage adapté au niveau du PLU.

- **En terme de maîtrise du développement urbanistique, les objectifs à atteindre sont les suivants :**

  Densification / urbanisation peu consommatrice d'espaces / renforcement des liens / intégration de la problématique des déplacements :

  Trois orientations générales pour répondre aux enjeux d'aménagements et d'urbanisme ont été déclinées dans le PADD du PLU :

1. Préserver le cadre de vie, et l'ambiance rurale :

- Préserver les milieux et les paysages.
- Maintenir l'activité agricole.
- Conserver un niveau de population permettant à chacun de créer des liens et de se connaître.

2. Conforter le bourg dans sa position « centrale » :

- Maîtriser le développement des activités économiques et dynamiser l'offre en service à la population.
- Adapter et anticiper les infrastructures nécessaires au village de demain.

3. Définir la place et le rôle de Sancé dans l'intercommunalité :

- Affirmer le caractère rural de Sancé dans le contexte de péri-urbanité.
- Prendre en compte les attentes et besoins des Sancéens en matière de transports en commun dans le PDU.

- **Concernant la création de logements et la stratégie d'urbanisation de la commune, deux objectifs principaux ont été retenus :**
  - Proposer une offre de logement répondant aux besoins de **personnes âgées** qui habitent aujourd'hui Sancé, qui souhaitent rester au village, mais dont le logement actuel n'est plus adapté.
  - Proposer une offre de logements accessibles en terme de prix à une **population de jeunes ménages avec des enfants**, jeunes ménages qui ne peuvent aujourd'hui accéder à la propriété du fait du prix du foncier, et qui ne trouvent pas de logement à louer du fait de la faiblesse du parc locatif.

1. **Des logements pour les personnes âgées type logement foyer**, appartements adaptés (Rez de Chaussée – mobilité réduite – accessibilité – proximité services - taille) ou MARPA.

Le souhait : permettre aux sancéens de vieillir sur la Commune en se rapprochant des services et dans un habitat adapté. Cette nouvelle offre devrait également permettre de libérer une offre à l'accession ou en locatif dans le parc existant laissé vacant.

Un projet de construction d'une maison de retraite ne peut se faire que dans le cadre d'une réflexion intercommunale et en lien avec la politique gérontologue du département.

Il existe également un terrain « en face du garage » qui avait été prévu à une époque pour accueillir un collectif. Ce terrain reste aujourd'hui disponible. Il est toutefois éloigné du centre bourg pour des personnes à mobilité réduite.

L'aménagement d'une zone urbanisée derrière la mairie est également envisagé. Le schéma d'urbanisation de ce secteur pourrait intégrer une offre de petits collectifs qui pourraient en partie être adaptés aux personnes âgées. La proximité des commerces et services faciliterait l'accès des populations à mobilité réduite à ces derniers.

2. Des logements pour les jeunes ménages avec jeunes enfants

Le souhait : permettre le renouvellement de la population et assurer le maintien des effectifs du groupe scolaire.

Les perspectives – les possibilités – les opportunités *(cf. FA 2 – 3 – 4 – 5) :*

Le programme du Pré des Mares : 15 logements (1T5, 5 T4, et 1 T3 achèvement fin du mois de novembre + un collectif de 8 logements qui sera édifié en 2005).

Les réhabilitations dans le cadre de l'opération Cœur de Village :

- La Maison Buiron : 2 ou 3 logements : 2 T6 ou 1 T6 et 2 T3.
- Les anciens ateliers municipaux : 3 logements duplex : 2 T3 et 1 T4.

Identifier les 29 logements vacants recensés au RGP 99 pour voir quelle action pourrait être menée pour leur reprise.

Fournir aux lotisseurs (secteur amont du Pré des Mares, secteur derrière la mairie) un cahier des charges et de recommandations sur le type de population attendue sur Sancé et d'attentes en terme d'intégration d'architecture et d'urbanisme (petits terrains, formes urbaines…) pour une adaptation de leurs programmes en terme d'urbanisme et d'architecture.

Imposer des objectifs de « Haute Qualités Environnementales » concernant le choix des énergies, la gestion écologique de l'eau, la gestion des déplacements…

Encourager l'intervention de bailleurs sociaux pour des opérations locatives ou d'accession. Examiner les possibilités du dispositif De Robien (quelle population accueillie) pour des promoteurs privés.

Identifier les disponibilités foncières les plus adaptées pour accueillir ces types d'opérations et les inscrire au PLU au travers : des orientations d'aménagements (opposables), d'emplacements réservés.

A noter : le marché de l'occasion ou les ventes de parcelles libres constituent actuellement une offre moyen / haut de gamme. C'est donc sur **l'offre plus sociale et moyenne susceptible d'accueillir les jeunes ménages que la Commune veut se concentrer** permettant de diversifier l'offre en ouvrant le début d'un parcours résidentiel à Sancé pour de jeunes ménages.

- **Concernant les zones d'activités, même si Sancé ne peut répondre positivement à toutes les demandes qui lui sont faites, il n'est pas souhaité aujourd'hui d'étendre les zones d'activités des Platières et des Noyerets. Cette extension ne pourrait se faire qu'aux dépends de la coupure verte qui constitue, comme nous l'avons vu, une priorité en terme de préservation d'espaces non urbanisés.**

Les pistes d'action aujourd'hui

Traduction au niveau du PLU des objectifs d'urbanisme et de développement *(cf. FA : 1a).*

- Réflexion sur des formes urbaines et critères architecturaux s'intégrant dans le paysage *(cf. FA : 1b*).
- Développement de l'offre en logement *(cf. FA : 2 – 3 – 4 – 5).*
- Réhabilitation de la Maison Buiron en 2 ou 3 logements locatifs et transformation des anciens ateliers municipaux *(cf. FA : 3 – 4).*
- Offre de logement adaptée aux personnes âgées *(cf. FA : 28).*
- Aménager au niveau du Pré des Mares un espace de convivialité aux vocations multiples – sports et loisirs / cheminements / promenades / aire de jeux (*cf. FA : 22).*
- Aménager, dans le cadre de l'aménagement de la coulée verte, un espace favorable à la biodiversité *(cf. FA : 24).*

3.2. Le cadre de vie et la qualité de vie au centre bourg, intégrant la problématique des déplacements de proximité

Eléments de cadrage de la problématique

Sont intégrées dans cette problématique :

- La notion d'espaces publics extérieurs.
- L'aménagement du centre bourg et de la coulée verte du Tariaudin.
- Les déplacements piétons – cycles au centre bourg.

Eléments de constat repris du diagnostic (cf. annexe)

De manière générale, l'espace public contribue à l'ambiance d'une commune et peut être aussi facteur de lien et de cohésion sociale (lieu de rencontre, espace d'animation, …). La qualité de cet espace est un élément important du cadre de vie et de la qualité de vie … .

Sancé ne fait pas exception et le centre bourg, malgré la petite taille de la commune, y est identifié comme lien de vie sociale du fait notamment qu'il regroupe les services et équipements structurants de la commune. Ce sentiment est conforté par le soin apporté à l'aménagement et à l'entretien des espaces publics.

Enjeux de la situation

Le premier enjeu lié à la notion d'espace public à Sancé concerne l'aménagement du centre bourg intégrant notamment la coulée verte du Tariaudin (espace à préserver). : il s'agit de faire de cet espace **un lieu agréable de rencontre, de détente, d'échange, … .**

Cet enjeu rejoint un enjeu plus vaste qui est d'intégrer dans les projets de développement de l'urbanisation, les critères liés au « lien social », à la mobilité et aux déplacements, au paysage et au cadre de vie (intégration).

Il s'agit également de valoriser le rôle stratégique de ces espaces non bâtis stratégiques comme lieux de respiration essentiels.

Le deuxième enjeu concerne la prise en compte dans l'aménagement de cet espace de proximité qui est le centre bourg, des **déplacements piétons et cycles** afin de favoriser ces modes de déplacements doux, dans les meilleures conditions d'accessibilités et de sécurité. Il s'agit d'amener les habitants du village à diversifier leurs modes de déplacement pour tendre vers des habitudes de déplacement moins polluantes et moins consommatrices d'énergie.

Les objectifs fixés

Les objectifs fixés sont les suivants :

- Préserver la coulée verte du Tariaudin et l'aménager, entre le pré de la boulangerie et le Pré des Mares, en un véritable espace public de qualité, espace de rencontre et de convivialité :
    - Pré de la Boulangerie : aménagement d'un coin pêche et d'un plan d'eau,
    - Pré des Mares : un espace de loisirs et sportif, polyvalent,
    - Espace derrière la bibliothèque : un cheminement piéton qui relie le groupe scolaire et la salle des sports à la place Yves Hall.

- Aménager des cheminements facilitant et sécurisant l'accès aux espaces et services publics (commerces, école, mairie, bibliothèque) tant pour les personnes à mobilité réduite que pour les personnes se déplaçant à pied ou en vélo.

Remarque : concernant l'incitation des sancéens à modifier leurs habitudes de déplacement, elle pourra se faire aussi au travers d'actions et d'articles de sensibilisation dans le Sancé écho.

Les pistes d'action aujourd'hui

- Aménagement de trottoirs ou accotements / sécurisation des circulations / déplacements doux *(cf. FA : 6).*
- Aménager au niveau du Pré des Mares un espace de convivialité aux vocations multiples – sports et loisirs / cheminements / promenades / aire de jeux *(cf. FA : 22).*
- Aménager, dans le cadre de l'aménagement de la coulée verte, un espace favorable à la biodiversité *(cf. FA : 24).*
- Aménagement d'un plan d'eau derrière le pré de la boulangerie *(cf. FA : 23).*

3.3. La vie locale, la vie associative et les besoins sociaux

Eléments de cadrage de la problématique

Sont intégrées dans cette problématique :

- La vie associative à Sancé.
- Les commerces et services.
- Les besoins sociaux de trois catégories de population particulières : les ados, les personnes âgées et les jeunes enfants. Concernant les personnes âgées, les besoins en logement ont été traités dans le chapitre 3.1.

Eléments de constat repris du diagnostic (cf. annexe)

La vie au quotidien à Sancé est définie par ses habitants comme étant une « vie de village » qui se traduit par :

- Un cadre de vie et une qualité de vie.
- Un environnement rural : chemins, champs, forêt, … . Impression physique d'être à la campagne. Le village n'est pas phagocyté par la ville.
- Le système associatif, l'école de musique de Sancé, la bibliothèque municipale : contribution au cadre de vie des communes voisines.
- Des relations de proximité : les associations, les commerces et services dont notamment les services de santé (infirmière, médecin, kinésithérapeute, pharmacie), les connaissances de voisinage, les fêtes de quartier au succès croissant.
- Une implication forte de la commune pour assurer une offre de services et une qualité de vie, optimales.
- Le maintien de l'activité agricole.

Toutefois, l'accent est mis sur des menaces concernant certains aspects de la vie à Sancé aujourd'hui :

- Des tendances évolutives à surveiller : « les gens ne se connaissent plus », place des jeunes ados dans la vie du village.
- Implication financière de la municipalité dans les associations et l'école de musique, dont une grande partie des membres n'est pas originaire de Sancé.
- Une équipe municipale importante (28 agents) et des charges de fonctionnement élevées.
- Pérennité des commerces et services et notamment du "Proximarché".
- Manque de services et de structures d'accueil pour les personnes âgées.
- Souhait exprimé d'équipements complémentaires : rénovation du tennis, rénovation du stade de la Grisière vers le bourg, maison des associations, pour les jeunes, … .
- Ne pas devenir une banlieue dortoir de Mâcon certes, mais ne pas se replier sur soi non plus … .

Enjeux de la situation

Les enjeux sont là encore multiples.

Il s'agit d'une part de favoriser le maintien de relations de **proximité**, étroitement liées à des relations de « **solidarité** » déterminantes dans le milieu rural, la collectivité n'étant pas en mesure de répondre à tous les besoins qui peuvent s'exprimer.

Ce maintien de relations de proximité passe par :

- Le maintien d'une vie associative riche et diversifiée, s'adressant à l'ensemble de la population sancéenne.
- Le maintien d'une offre de commerces et de services de proximité : bibliothèque, services de santé, commerce de proximité, …

Il s'agit également de donner une place à l'ensemble des composantes de la société sancéenne et de **prendre en compte les besoins spécifiques des uns et des autres** : les personnes âgées, les jeunes, les tout petits, … .

Ceci passe tout d'abord par une meilleure connaissance de la situation de certaines catégories de personnes.
Ceci passe aussi par la mise en place d'une offre de logement adaptée permettant une mixité sociale.
Enfin, ceci passe par une aide et un accompagnement spécifique en fonction de certaines situations.

L'enjeu consiste là, à l'échelle de Sancé, d'une part de défendre la prise en compte de certaines situations dans la mise en place des politiques à des échelons de territoire plus importants et notamment au niveau de l'intercommunalité, et d'autre part d'orienter les personnes ayant des besoins spécifiques vers les services appropriés et compétents.

Les objectifs fixés

Les objectifs fixés sont les suivants :

- Maintenir et soutenir au niveau de la municipalité, la vie associative du village, même si pour fonctionner, ces associations doivent faire appel a des membres non originaires de Sancé …
- Etudier la faisabilité de la création de la maison des associations.
- Maintenir les services publics et commerces de proximité dans la limite toutefois des compétences communales : poste, bibliothèque, services de santé, … .
- Améliorer la connaissance des besoins des personnes âgées et des tout petits.
- Défendre les positions de Sancé concernant la politique sociale à mener au niveau de l'intercommunalité.

Les pistes d'action aujourd'hui

- Maintien du soutien aux associations sancéennes *(cf. FA 19).*
- Réhabilitation et requalification des équipements sportifs anciens *(cf. FA 20).*
- Construction d'une maison des associations *(cf. FA 21).*
- Confirmer le rôle d'animation de la vie culturelle sancéenne de la bibliothèque *(cf. FA 25).*
- Initier, avec le gérant du Proximarché et la CCI, une réflexion sur l'avenir du commerce *(cf. FA 26).*
- Réaliser une enquête sur les besoins de la « petite enfance » *(cf. FA 30).*
- Inciter l'intercommunalité à mener une réflexion approfondie sur les personnes âgées, la petite enfance *(cf. FA 30).*
- Créer une commission consultative jeune (12 – 16 ans) *(cf. FA 33).*

3.4. Actions citoyennes en faveur de l'environnement

Eléments de cadrage de la problématique

Les actions citoyennes en faveur de l'environnement concernent les thématiques suivantes :

- L'énergie.
- L'eau.
- Les déchets.
- Les déplacements et transports.
- Les nuisances : bruit, pollutions atmosphérique, ….

Elles passent par des actions d'information et de sensibilisation des citoyens, par la mise en place d'outils adaptés à une meilleure prise en compte de l'environnement par les citoyens, et par une conduite exemplaire de la collectivité …

Eléments de constat repris du diagnostic (cf. annexe)

Energie

Ce sont avant tous les pays fortement consommateurs d'électricité qui depuis 30 ans augmentent le plus leur consommation de cette forme d'énergie.

Entre 1976 et 1988, le PIB de la Bourgogne a augmenté plus rapidement que les consommations d'énergie. Ceci traduit une amélioration de l'efficacité avec laquelle l'énergie a été utilisée au moment des chocs pétroliers.
Depuis 1989 l'augmentation de la consommation d'énergie (+12% entre 1989 et 1996) a été nettement supérieure à celle du PIB : l'énergie est utilisée moins efficacement.

Les transports représentent en Bourgogne le deuxième secteur de consommation d'énergie, devant l'industrie (à l'inverse de la situation nationale – Bourgogne = espace de transit).

L'augmentation des consommations dans le secteur tertiaire résulte à la fois du développement de ce secteur et des consommations unitaires (croissance des équipements télématiques, bureautiques, informatiques).

Dans l'habitat et le secteur tertiaire, environ la moitié de l'électricité est consommée pour la production de chaleur.

Nuisances et santé

Les pays européens et nord américains ont mis en place dans les années 70 des politiques efficaces de réduction des émissions de SO2, PM et NOx.

Au fur et à mesure que les réductions des autres secteurs régressent, les transports s'imposent en tant que principale source de la pollution urbaine.

L'innovation au niveau des moteurs, l'utilisation de carburants propres et l'installation de pots catalytiques poussent toutefois les émissions à la baisse.

Déchets

Les bourguignons produisent aujourd'hui environ 650000 tonnes d'ordures ménagères par an : 51% sont stockées, 30% sont incinérées, 19% sont orientées en recyclage.

En 2000, un bourguignon produit 405 kg d'ordures ménagères contre 320 kg en 1990.

A Sancé, le ramassage et le traitement des OM représente un budget annuel de 158 000 €, soit 87 € par habitant (et 238 € par ménage). C'est le poste le plus important du volet « charges à caractère général » de la commune.

Transport et mobilité

L'évolution du transport de personnes ces trente dernières années a été marqué par une utilisation beaucoup plus importante de la voiture.
Le parc automobile bourguignon a été multiplié par 14 entre 1952 et 1994.

A Sancé, 83% des actifs avec emploi travaillent hors de la commune.
Parmi ces actifs, près de 90%, vont travailler en automobile. D'où une motorisation très importante des ménages (60% possèdent deux voitures), accrue par l'augmentation de l'activité des femmes.
Mais, au dire des personnes rencontrées et des observations faites sur le terrain, la voiture est également beaucoup empruntée pour les déplacements internes au village, déplacements parfois très courts … : accès aux commerces, aux écoles, aux services … .

Eau

Malgré une utilisation plus efficace de l'eau, en particulier dans les pays en développement, la consommation et la demande d'eau douce de même que l'incidence de la pollution de l'eau, ont augmenté du fait de la croissance démographique et de l'expansion des activités économiques.
Au cours des 20 prochaines années, on estime que la consommation d'eau par les êtres humains augmentera de 40% et qu'il faudra 17% de plus d'eau pour la production vivrière des populations de plus en plus nombreuses des pays en développement.
D'ores et déjà, 70% des ressources en eau sont dégradées ou polluées. Et en 2025, les deux tiers de la population vivront en situation de stress hydrique.

« Tous usages confondus, les bourguignons utilisent chaque année de l'ordre de 250 à 300 millions de m3 d'eau. Ces consommations ont connu des progressions importantes au cours des dernières décennies. Elles semblent se stabiliser depuis quelques années dans les secteurs industriels et domestiques ; en revanche, elles continuent d'augmenter dans celui des activités agricoles. »
« La préservation des ressources constitue un enjeu majeur qui répond également à une préoccupation économique : les bourguignons dépensent chaque année un peu plus d'un milliard de francs pour s'approvisionner en eau potable. »
« 1,14 €, c'est en moyenne ce que coûte chaque jour à une famille bourguignonne de 4 personnes, l'eau qu'elle consomme. C'est deux fois moins que ce qu'elle dépense en électricité, quinze fois moins que ce que lui coûte la voiture. »
« Si la Bourgogne bénéficie de ressources en eau quantitativement suffisantes, la possibilité de les utiliser dépend en premier lieu de leur qualité. La majorité des ressources productives et de qualité satisfaisante pour la production d'eau potable sont d'ores et déjà exploitées ».
(données issues de « L'environnement en Bourgogne, les enjeux », OREB, 1998 et du périodique de l'OREB « repères »).

Enjeux de la situation

Les enjeux liés à la consommation énergétique

- Maîtriser la demande d'électricité (individuels, commune).
- Développer les énergies renouvelables.
- Maîtriser la demande notamment par une politique offensive en matière de transport public.

Les enjeux liés aux nuisances

- Suivi et maîtrise des nuisances provoquées par les véhicules en transit sur le territoire communal.
- Intégrer les zones sensibles en terme de nuisances dans la stratégie d'aménagement spatial de la commune, en intégrant un souci de protection des habitants actuels et futurs.

Les enjeux liés aux déchets

- La commune de Sancé est aujourd'hui bien placée en terme de volumes totaux de déchets et de tri. Toutefois, il devrait être possible de stabiliser, voire de réduire ces volumes.

Les enjeux liés au transport et à la mobilité

- Amener les habitants à diversifier leurs modes de déplacements pour tendre vers des habitudes moins polluantes.
- Favoriser les déplacements doux au sein du centre bourg.

Les enjeux liés à l'eau

- Favoriser une gestion rationnelle et économe de la ressource en eau.
- Maîtrise de la consommation d'eau au niveau domestique et industriel.
- Le Tariaudin : qualité du milieu aquatique, qualité paysagère, importance de la présence de l'eau.
- Sécurité de l'approvisionnement en eau potable.

Les objectifs fixés

- Créer une commission municipale éventuellement élargie visant à promouvoir un « comportement citoyen en faveur de l'environnement » de la population sancéenne.
- Informer et sensibiliser les sancéens pour un comportement responsable du citoyen.
- Mettre à disposition des sancéens une documentation de sensibilisation au niveau de la bibliothèque municipale.
- Mettre en place, au niveau de la commune , des actions exemplaires en matière de comportement citoyen.
- Soutien au développement de projets d'école.

Les pistes d'action aujourd'hui

Actions de sensibilisation

- Création d'une commission « développement durable – vivre à Sancé aujourd'hui et demain *(cf. FA 9).*
- Création d'une rubrique « développement durable – vivre à Sancé aujourd'hui et demain dans le Sancé écho *(cf. FA 10).*
- Mise en place d'un partenariat entre le SICTOM et les écoles pour mener des actions de sensibilisation *(cf. FA 11).*
- Action de sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets auprès des résidents de l'habitat collectif *(cf. FA 12).*
- Mener une action de sensibilisation auprès des jeunes de Sancé sur les nuisances générées par certains usages de véhicules motorisés.

La mairie montre l'exemple

- Entretien des abords des sites de dépôt volontaire de déchets *(cf. FA 14).*
- Installation de nouveaux sites d'apport volontaire *(cf. FA 15).*
- Systématiser l'installation, dans le cadre de la réhabilitation ou la construction de bâtiments communaux, de dispositifs « basse consommation d'eau » *(cf. FA 16).*
- Etudier la possibilité de récupérer les eaux pluviales des bâtiments communaux *(cf. FA 17).*
- Réaliser un bilan énergétique avec propositions de solutions « énergie renouvelable » pour les bâtiments communaux *(cf. FA 18).*
- Etudier la possibilité de construire la maison des associations selon les principes « Haute Qualité Environnementale ». *(cf. FA 21).*

3.5. La pérennisation dans le temps, du processus de participation et de concertation engagé

Eléments de cadrage de la problématique et enjeux

La démarche engagée par la commune de Sancé dans le cadre de la définition de son PLU, de l'Opération Cœur de village et de l'Agenda 21 s'est très largement appuyée sur un processus de concertation, de participation de tous, d'échanges (cf. chapitre 2).

La forte participation des élus et des citoyens a permis d'une part d'enrichir les débats, mais aussi d'améliorer la connaissance des attentes / intérêts / comportements des uns et des autres et d'adapter ainsi le plan d'action à la situation réelle de la commune et de ses habitants.

Les sancéens se sont montrés disponibles et motivés pour participer aux débats proposés, la municipalité s'est montrée attentive aux propositions des uns et es autres …

L'enjeu est aujourd'hui de poursuivre les échanges et le processus de participation mis en œuvre au cours de ces derniers mois dans les phases à venir de mise en œuvre des actions et d'évolution progressive de l'Agenda 21 (nouvelles initiatives, nouvelles actions, …), et ce sans l'aide à l'animation proposée par le bureau d'étude et en dehors d'une méthodologie « d'étude » établie en amont.

Les objectifs fixés

L'objectif majeur est donc de pérenniser le mode de « gouvernance » mis en place en phase d'étude de l'Agenda 21, du PLU et de l'opération Cœur de Village.

La commune souhaite ainsi :

- Renforcer le dispositif d'information des citoyens (Sancé écho, site internet).
- Systématiser les rencontres publiques, notamment sur les thèmes pouvant influencer sur le développement de la commune et le cadre de vie des habitants.
- Améliorer le dispositif d'échange avec les jeunes (12-16 ans).

Les pistes d'action aujourd'hui

- Organisation du forum d'information et de débat du 6 novembre *(cf. FA : 34).*
- Interactivité du site Internet *(cf. FA : 31).*
- Systématiser le principe des rencontres publiques *(cf. FA : 32).*
- Création d'une commission consultative « jeunes » (12-16 ans) *(cf. FA : 33).*

4. LES FICHES ACTION

N° FA	Intitulé de l'action	Responsable	Calendrier			
			2004	2005	2006	Après 2006
	Planification urbanistique et aménagement du territoire					
1a	Révision du P.L.U	Mairie				
1b	Intégration dans le règlement du PLU de préconisations sur les formes urbaines et architecturales	Mairie				
2a	Programme SEMCODA	Mairie				
2b	Elaboration d'un schéma d'orientation sur la future zone lotie du « Pré de la Boulangerie »	Mairie				
3	Réhabilitation de la Maison Buiron	Mairie				
4	Transformation des anciens ateliers municipaux en logements locatifs	Mairie				
5	Offre de logements aux jeunes ménages	Mairie				
	Le cadre de vie et la qualité de vie au centre bourg, intégrant la problématique des déplacements de proximité					
6	Sécurisation des circulations au centre bourg Favoriser les déplacements doux	Mairie				
7	Réfection des parkings du centre bourg	Mairie				
8	Mise en valeur de l'église et de ses abords	Mairie				
	Actions citoyennes en faveur de l'environnement – sensibilisation, communication, information des habitants					
9	Création d'une commission « développement durable – vivre à Sancé aujourd'hui et demain »	Associations				
10	Création d'une rubrique "Développement durable - vivre à Sancé aujourd'hui et demain" dans le Sancé écho	Mairie				
11	Mise en place d'un partenariat entre le SICTOM et les écoles de Sancé d'un programme de sensibilisation des enfants	SICTOM				
12	Action de sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets auprès des résidents de l'habitat collectif	SICTOM				
13	Mener une action de sensibilisation auprès des « jeunes » de Sancé sur les nuisances générées par certains usages de véhicules motorisés	Mairie + gendarmerie				

N° FA	Intitulé de l'action	Responsable	Calendrier			
			2004	2005	2006	Après 2006
	Actions citoyennes en faveur de l'environnement – la collectivité montre l'exemple					
14	Entretien des abords des sites de dépôts volontaires de déchets	Mairie				
15	Installation de nouveaux sites d'apport volontaire de déchets	Mairie				
16	Systématiser l'installation, dans le cadre de la réhabilitation ou la construction de bâtiments communaux, de dispositifs « basse consommation d'eau »	Mairie				
17	Etudier la possibilité de récupérer les eaux pluviales de certains bâtiments communaux	Mairie				
18	Faire établir un bilan énergétique :Etudier les possibilités de réduction de consommation énergétique et la possibilité d'utiliser des énergies renouvelables dans les bâtiments communaux	Mairie				
	Vie locale et besoins sociaux – vie associative sportive et culturelle					
19	Maintien du soutien aux associations sancéennes	Mairie + associations				
20	Réhabilitation et requalification des équipements sportifs anciens	Mairie				
21	Construction d'une maison des associations	Mairie + associations	Réflexions préalables			
	Vie locale et besoins sociaux – espaces de rencontre, de convivialité, d'animation					
22	Aménager, au niveau du Pré des Mares, un espace de convivialité aux vocations multiples : sports et loisirs, cheminement – promenade, aire de jeux, …	Mairie				
23	Aménager, au niveau du pré derrière la boulangerie, un plan d'eau - pêcherie	Mairie				
24	Aménager, dans le cadre de l'aménagement de la coulée verte, un espace favorable à la biodiversité	Mairie				
25	Confirmer le rôle d'animation de la vie culturelle de Sancé joué par la bibliothèque	Mairie				

N° FA	Intitulé de l'action	Responsable	Calendrier			
			2004	2005	2006	Après 2006
	Vie locale et besoins sociaux – commerces et services					
26	Mener, en partenariat avec le gérant du proxi-marché et la CCI, une réflexion sur l'avenir de ce commerce	Mairie + CCI				
27	Améliorer l'information des personnes âgées et/ou dépendantes sur les services adaptés.	Mairie				
28	Offre de logements adaptés aux personnes âgées	Mairie				
29	Enquête sur les besoins « petite enfance »	Mairie				
30	Inciter l'intercommunalité à mener une réflexion approfondie sur :	Mairie				
30	Les personnes âgées : attentes, besoins, offre en service existante, solutions proposées …					
30	La petite enfance : attentes, besoins, offre en service existante, solutions proposées, …					

	Vie locale et besoins sociaux – gouvernance					
31	Améliorer la place et le rôle du site Internet dans le processus d'échange entre le municipalité et ses habitants	Mairie				
32	Systématiser le principe des rencontres publiques	Mairie				
33	Création d'une commission consultative « jeunes » (12-16 ans)	Mairie				
34	Organisation d'un forum sur le thème « vivre à Sancé aujourd'hui et demain »	Mairie				

Axe	*Planification urbanistique et aménagement du territoire*

Intitulé de l'action	N° : 1a	*Révision du PLU*

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement ● Etude O Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Cf. diagnostic partagé Agenda 21 / Cœur de Village.

La finalité recherchée par Sancé est la suivante : « maintenir un cadre de vie, une qualité de vie, des modes de vie en adéquation avec un environnement à la fois rural et périurbain, en assurant néanmoins un développement ».

Effets attendus de l'action :

Préserver le cadre de vie, et l'ambiance rurale.

Conforter le bourg dans sa position « centrale ».

Définir la place et le rôle de Sancé dans l'intercommunalité.

Cf. PADD joint en annexe.

Descriptif de l'action :

A partir du diagnostic partagé qui a été élaboré en 2003 (Agenda 21 – PLU – Opération Cœur de Village ») :

- Etablir le PADD.
- Le traduire au plan réglementaire (zonage et règlement d'urbanisme).
- Constituer le dossier de PLU.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
16 430 € HT	Echéance fin 2005 Opposabilité aux tiers	1

Moyens à mettre en œuvre :

Travail en commission communale :

- définition du PADD,
- à partir des orientations fixées au PADD : zonage / règlement.

Concertation : réunion avec les partenaires et enquête publique, …

Indicateurs d'évaluation :

Approbation du PLU fin 2005.

Evolution et préservation de Sancé : urbanisation maîtrisée (au minimum 60 % du territoire communal préservé en espaces naturels ou agricoles) et de qualité.
image rurale préservée.

Axe	*Planification urbanistique et aménagement du territoire*

Intitulé de l'action	N° 1b	*Intégration dans le règlement du PLU de préconisations sur les formes urbaines et architecturales*

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement ● Etude O Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

On retrouve 3 principales formes urbaines sur la commune caractéristiques des époques d'urbanisation.

- Les hameaux anciens (le long du coteau de la Grisière et autour des Seigneuries),
- Les bâtiments isolés : habitat individuel ou résidentiel, équipements communaux, petit patrimoine rural implantés sur la commune au grès des opportunités foncières.
- Les lotissements qui se sont développés en tâches d'huile le long des voies de desserte fortement marqués par le style architectural propre à leur décennie de construction.

Aujourd'hui, les zones constructibles à exploiter ou à densifier sont :

- le cœur du bourg,
- le nord du bourg.

Mais il est nécessaire de réfléchir pour ces zones à de nouvelles formes urbaines s'intégrant mieux au paysage de Sancé et permettant une meilleure gestion du sol et du patrimoine.

Effets attendus de l'action :

Garder des ouvertures visuelles sur la campagne.

Retrouver des formes d'urbanisation proche de celles d'un village traditionnel, favorisant le lien social.

Descriptif de l'action :

1. Renforcer les prescriptions du PLU sur les formes et aspects extérieurs des constructions, les obligations de végétalisation des lotissements.
   Proposer des orientations d'aménagements précises sur certains secteurs sensibles.
   Trouver des formes urbaines plus écologiques.
2. Reprendre ces recommandations lors des négociations sur les opérations de promotion immobilière (autorisation de lotissement).

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité

Moyens à mettre en œuvre :

Intégration à l'élaboration du PLU, en cohérence avec le PADD.

Indicateurs d'évaluation :

Evolution et préservation de l'image – notamment rurale – de Sancé.

Axe	*Planification urbanistique et aménagement du territoire*

Intitulé de l'action	N° 2a	*Programme SEMCODA*

Type d'action	
Type	**Niveau**
● Aménagement O Etude O Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Opportunité foncière au centre bourg : Pré des Mares, propriété de la Commune au Cœur de Village.

Déficit de l'offre locative par rapport à la demande.

Opportunité et besoin spécifique d'accueil de jeunes ménages et de personnes âgées.

Effets attendus de l'action :

Création de logements locatifs en centre bourg, accueil de jeunes familles et personnes âgées.

Descriptif de l'action :

Programme : 15 logements

- 7 logements maisons individuelles (1 T5, 5 T4, 1 T3).
- 8 logements en collectif.

Rez-de-chaussée accessible et adapté aux personnes âgées et personnes handicapées.

Parking avec place réservée aux personnes handicapées (mise aux normes).

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
7 maisons individuelles : 764 181 € TTC	/	2004 / 2005

Moyens à mettre en œuvre :

Articulation du programme avec l'aménagement global du site du Pré des Mares et les aménagements futurs prévus : continuité, cheminement…

Travaux de construction.

Indicateurs d'évaluation :

Nombre de ménages avec enfants accueillis.

Satisfaction et insertion des nouveaux habitants.

Intégration à l'environnement – insertion au site et liaisons.

Axe	*Planification urbanistique et aménagement du territoire*

Intitulé de l'action	N° 2b	*Elaboration d'un schéma d'orientation sur la future zone lotie du « Pré de la Boulangerie »*

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement ● Etude O Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Site sensible, à l'entrée sud du bourg : forte pression foncière et impact visuel fort.

Attachement particulier du lieu par les Sancéens pour son ambiance rurale.

Partie basse du terrain acquise par la commune pour le prolongement de la Coulée Verte : préserver le dégagement visuel à travers le pré.

Reste 2 ha 05 à urbaniser, soit 20 à 22 maisons.

Effets attendus de l'action :

Indiquer et rendre opposable aux tiers les principes d'organisation des espaces :

- principales composantes du projet,
- structure urbaine,
- localisation des espaces publics (voies et cheminements - espaces verts),
- inscription du projet dans une démarche « Haute Qualité Environnementale ».

Descriptif de l'action :

Définition des orientations d'aménagements du secteur sous forme d'un schéma d'aménagement précisant les principales caractéristiques des voies et espaces publics.

Orientations générales du développement et traitement paysager :

- maillage de l'espace en continuité avec le bourg et les grandes lignes du paysage,
- gestion du sol « écologique », préservation des écosystèmes, choix des énergies,
- intégration paysagère et mise en valeur de l'entrée de bourg.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
		Intégration à l'élaboration du PLU

Moyens à mettre en œuvre :

Orientation par secteurs à intégrer au PLU en cohérence avec le PADD.

Indicateurs d'évaluation :

Conformité des opérations d'aménagement du lotissement avec les préconisations.

Axe	*Planification urbanistique et aménagement du territoire*

Intitulé de l'action	N° 3	*Réhabilitation de la Maison Buiron*

Type d'action	
Type	**Niveau**
● Aménagement O Etude O Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Opportunité d'acquisition d'une propriété laissée vacante et constituant un îlot au sein d'un quartier.
Déficit de l'offre locative par rapport à la demande.

Effets attendus de l'action :

Mise en valeur du patrimoine existant : maison de caractère.
Création de 2 ou 3 logements pour répondre à une demande locative des familles avec enfants.
Aménagement de locaux plus opérationnels pour les services communaux dans les entrepôts.

Descriptif de l'action :

Travaux de réhabilitation du bâtiment d'habitation.
Solution 1 : 2 T6
Solution 2 : 1 T6 – 2 T3.
Grands logements indépendants bénéficiant d'espaces extérieurs à usage individuel et / ou collectif.
Séparation de la partie habitation des entrepôts où sont installés les ateliers municipaux.
Etude pour la gestion environnementale des bâtiments :

- maîtrise de la consommation d'énergie (choix du système de chauffage, programmation, eau chaude solaire…).
- maîtrise de la consommation d'eau (récupération des eaux pluviales pour l'arrosage, chasse d'eau à double commande, robinets équipés d'un limiteur de débit…).

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
214 000 € HT (hors acquistion)	14 mois	2005

Moyens à mettre en œuvre :

Signature de la convention Cœur de Village → subvention : 20 % sur travaux
30 % sur acquisition.
Prêt sur 15 ans avec un apport communal.
Consultation pour une maîtrise d'œuvre.
Lancement des travaux.
Mise en location.

Indicateurs d'évaluation :

Obtention des subventions.
Réalisation du projet.
Accueil de familles avec enfants.
Valorisation du site.

Axe	*Planification urbanistique et aménagement du territoire*

Intitulé de l'action	N° 4	*Transformation des anciens ateliers municipaux en logements locatifs*

Type d'action	
Type	**Niveau**
● Aménagement O Etude O Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Bâtiment communal vacant de ses fonctions.
Déficit de l'offre locative au centre bourg.
Environnement peu valorisant.

Effets attendus de l'action :

Réutilisation des bâtiments communaux vacants – mise en valeur du quartier.
Création de 3 logements locatifs duplex mitoyens : 2 T3 et 1 T4.

Descriptif de l'action :

Travaux de transformation du bâtiment :

- Démolition de la partie arrière du bâtiment pour créer une cour et éclairer les logements sur une 2ème façade en favorisant les transparences intérieures.
- Organiser les logements en fonction des percements existants, notamment les grandes ouvertures de 3.80 m au Sud.
- Optimisation des apports solaires et limitation des déperditions énergétiques pour assurer un confort thermique en hiver comme en été.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
300 000 € HT	18 mois	2006

Moyens à mettre en œuvre :

Signature de la convention « Cœur de Village » → subvention 20 %.
Prêt sur 20 ans avec un apport communal.
Consultation pour une maîtrise d'œuvre.
Lancement des travaux.
Mise en location.

Indicateurs d'évaluation :

Obtention des subventions.
Réalisation du projet.
Accueil de nouvelles familles avec enfants au bourg.
Incitation à la remise en état des bâtiments alentours.

Axe	*Planification urbanistique et aménagement du territoire*

Intitulé de l'action	N° 5	*Offre de logements aux jeunes ménages*

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement O Etude O Communication / animation ● Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Les niveaux de prix du marché de l'immobilier à Sancé rendent difficile l'accès à la propriété de ménages à revenus moyens et modestes. Le parc locatif existant connaît par ailleurs une très faible rotation d'occupation.

Afin de permettre le fonctionnement des services et du groupe scolaire à niveau constant, la Commune de Sancé doit permettre un accueil renouvelé de population, et de jeunes ménages notamment.

Effets attendus de l'action :

Faciliter l'accueil et les parcours résidentiels de jeunes ménages à revenus moyens et modestes sur Sancé.

Descriptif de l'action :

Promouvoir et conduire des opérations locatives à loyers maîtrisé :

- 15 logements (1T5, 5 T4, et 1 T3 achèvement fin du mois de novembre + un collectif de 8 logements qui sera édifié en 2005) locatifs créés dans le groupe SEMCODA du Pré des Mares *(cf. FA 2).*
- Réhabilitation de bâtiments communaux à destination locative dans le cadre du programme « Cœur de Village » *(cf. FA 2 - 3 - 4).* : 5 logements prévus : 2 T6, 2 T3, 1 T4.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
Cf. FA 2 – 3 – 4		

Moyens à mettre en œuvre :

Sélection des locataires sur ces nouveaux programmes à l'entrée et au renouvellement d'occupation.

Indicateurs d'évaluation :

Maintien et renouvellement des effectifs du groupe scolaire et des jeunes actifs à Sancé.

Axe	***Le cadre de vie et la qualité de vie au centre bourg, intégrant la problématique des déplacements de proximité***

Intitulé de l'action	N° 6	***Sécurisation des circulations au centre bourg*** ***Favoriser les déplacements doux***

Type d'action	
Type	**Niveau**
● Aménagement O Etude O Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Maillage des cheminements piétons incomplet et fragmenté.
Trottoirs interrompus, chemins non reliés.
Utilisation abusive des véhicules notamment autour de l'école (pollution, nuisance au voisinage…).

Effets attendus de l'action :

Compléter le maillage pour créer une continuité des cheminements.
Inciter aux déplacements piétons et cycles pour les liaisons internes au village.

Descriptif de l'action :

Aménagement de trottoirs ou d'accotements (200 m à 500 m linéaire).
Création de passages piétons (traversées de voies).
Réalisation d'un chemin traversant les 3 espaces principaux qui constituent la Coulée Verte.
Inscription des espaces nécessaires aux créations prévues comme emplacements réservés au PLU.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
Intégré dans les aménagements publics	Echéance 1er programme : 2005 à 2008 (opération Cœur de Village) 2ème programme : 2008 à 2012	

Moyens à mettre en œuvre :

Inscription au PLU.
Réalisation et financement des espaces publics du bourg.

Indicateurs d'évaluation :

Mise en œuvre des projets.
Incitation à l'utilisation
Suivi des disfonctionnements.
Amélioration des circulations.

Axe	***Le cadre de vie et la qualité de vie au centre bourg, intégrant la problématique des déplacements de proximité***

Intitulé de l'action	**N° 7**	***Réfection des parkings du centre bourg***

Type d'action	
Type	**Niveau**
● Aménagement O Etude O Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Deux des trois parkings existants nécessitent un réaménagement.
Celui situé à proximité de la Mairie devra offrir un accès à la Maison des Associations.

Effets attendus de l'action :

Faciliter les accès aux commerces et équipements.
Embellir et restructurer les espaces.
Inciter aux accès et circulations piétonnes autour des équipements et au centre bourg.

Descriptif de l'action :

Restructurer et embellir l'espace.
Faciliter les accès et accentuer les cheminements piétons reliant les parkings aux espaces publics situés au centre bourg.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
Phase 1 : 37 000 € HT Phase 2 : 19 000 € HT	3 mois 3 mois	Parking du centre commercial :fin 2005 Parking de la Mairie : 2008

Moyens à mettre en œuvre :

Signature de la convention « Cœur de Village ».
Engagement des travaux.

Indicateurs d'évaluation :

Meilleure gestion du stationnement dans le centre bourg.
Augmentation de la circulation piétonne.
Diminution des nuisances et dangers dus à la circulation des automobiles.

Axe	***Le cadre de vie et la qualité de vie au centre bourg, intégrant la problématique des déplacements de proximité***

Intitulé de l'action	**N° 8**	***Mise en valeur de l'église et de ses abords***

Type d'action	
Type	**Niveau**
● Aménagement O Etude O Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

La vue sur l'église du XII siècle, élément marquant du cœur bourg (architecture traditionnelle bourguignonne) est actuellement cachée par la maison paroissiale et une haute haie de résineux.

Manque de cheminements piétons sur ce côté de la voie.

Effets attendus de l'action :

Valorisation de l'église et du calvaire à l'entrée du bourg.

Faciliter et sécuriser la traversée des piétons en face de la cantine / garderie.

Préserver le stationnement pour les livraisons de la cantine.

Descriptif de l'action :

Démolition de la maison paroissiale et abattage de la haie de résineux pour ouvrir la vue sur l'église.

Aménagement d'un local jouxtant la cantine pour réaménager une salle paroissiale.

Création de trottoirs et aménagement des cheminements piétons aux abords de la cantine / garderie.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
Amngt. ext. : 16 000 € HT Amngt. bât. : 36 000 € HT	6 mois	2007

Moyens à mettre en œuvre :

Diagnostic amiante sur le bâtiment existant avant démolition de l'ancienne salle paroissiale.

Maîtrise d'œuvre pour les aménagements.

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation des projets.

Impact visuel, sécurisation piétons.

Satisfaction du voisinage.

Axe	***Actions citoyennes en faveur de l'environnement – sensibilisation, communication, information des habitants***

Intitulé de l'action	**N° 9**	***Création d'une commission « développement durable – vivre à Sancé aujourd'hui et demain » (commission environnement)***

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement O Etude ● Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Sancé connaît aujourd'hui une vie associative riche, tournée en grande partie vers la pratique d'activités sportives et culturelles.

De nombreux habitants se sont impliqués dans les groupes de travail qui ont traité notamment des actions citoyennes en faveur de l'environnement dans lesquels ont été abordées les questions relatives aux déchets, à l'eau, à l'énergie, aux déplacements, à la biodiversité, … .

Ces réflexions ont mis en évidence l'intérêt de se réunir pour recevoir des informations, de se regrouper pour proposer des actions. …

Effets attendus de l'action :

- Poursuivre et approfondir les travaux entamés dans les groupes de travail, élargir le public ciblé : information, sensibilisation, proposition d'actions …
- Assister la commune dans la mise en place de certaines actions de l'Agenda 21 : rédaction d'articles, lancement d'opérations collectives, …
- Inciter la population à avoir un comportement « d'éco-citoyen ».

Descriptif de l'action :

Les actions citées lors des groupes et qui pourraient être menées par la Commission sont :

- L'organisation, annuellement, d'une journée de ramassage des déchets sauvages.
- L'organisation d'une opération « composteurs » pour le bâti pavillonnaire.
- Mise en place d'actions de sensibilisation de la population.
- …

Axe	***Actions citoyennes en faveur de l'environnement – sensibilisation, communication, information des habitants***

Intitulé de l'action	**N° 9 (suite)**	***Création d'une commission « développement durable – vivre à Sancé aujourd'hui et demain » (commission environnement)***

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
/	Lancement lors du forum	1

Moyens à mettre en œuvre :
Cette action repose sur la mobilisation de bénévoles.

Indicateurs d'évaluation :
Nombre et qualité des actions menées : rapport d'activités. Nombre de participants aux opérations : rapport d'activités.

Axe	***Actions citoyennes en faveur de l'environnement – sensibilisation, communication, information des habitants***

Intitulé de l'action	**N° 10**	***Création d'une rubrique « développement durable – vivre à Sancé aujourd'hui et demain » dans le Sancé écho***

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement O Etude ● Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Le « Sancé écho » paraît tous les trimestres et constitue un outil de communication privilégié entre la commune et les sancéens.

Actuellement, paraît annuellement un article sur le bilan de la collecte sélective des déchets : par emplacement, tonnage total, kg/an/hab, informations d'ordre général.

Effets attendus de l'action :

Favoriser l'évolution des comportements et modes d'actions de tous au travers d'une information et d'une sensibilisation ciblée.

Développer la communication.

Favoriser le débat public et les échanges.

Axe	***Actions citoyennes en faveur de l'environnement – sensibilisation, communication, information des habitants***

Intitulé de l'action	N° 10 (suite)	***Création d'une rubrique « développement durable – vivre à Sancé aujourd'hui et demain » dans le Sancé écho***

Descriptif de l'action :

Intégrer systématiquement dans le Sancé écho une rubrique « développement durable – vivre à Sancé aujourd'hui et demain». Cette rubrique pourra revêtir différentes formes :

- Information thématique ciblée type « un geste pour vous, un geste pour tous », qui peut être liée dans certains cas à un article du journal (déchet, eau, bruit, …).
- Article rédigé par les écoles sur un thème donné.
- Bilan d'une action « Agenda 21 » mise en place par la commune (récupération des eaux pluviales, aménagement d'une zone naturelle au niveau du Pré des Mares), …
- …

Concernant plus particulièrement les déchets

Maintenir la diffusion annuelle d'un article au sein du Sancé écho sur la gestion des déchets.

Rendre le contenu de cet article attractif pour le lecteur : points forts, points faibles, tendance évolutive, …

Insérer dans ce numéro une brochure d'information sur le tri : comment trier, pourquoi trier, exemples de valorisation, recettes générées par la valorisation. …

Concernant plus particulièrement l'eau

Etablir la diffusion annuelle d'un article au sein du Sancé écho sur la consommation d'eau.

Rendre le contenu de cet article attractif pour le lecteur : points forts, points faibles, tendance évolutive, …

Intégrer dans cet article des informations d'ordre général sur :

- Les moyens de limiter la consommation d'eau chez soi.
- Les enjeux liés au traitement de l'eau.
- La ressource en eau en général.
- …

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
/	Démarrage après le forum	1

Moyens à mettre en œuvre :

Mobilisation des personnes susceptibles de rédiger les articles : personnel administratif, élus, habitants, associations, …

Partenariat avec l'association « développement durable : vivre à Sancé aujourd'hui et demain ».

Partenariat avec le SICTOM dans le cadre de la diffusion annuelle de brochures de sensibilisation.

Partenariat avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de Mâcon et environs et le SITEAM dans le cadre de la diffusion annuelle de brochures de sensibilisation.

Indicateurs d'évaluation :

Nombre d'articles par an.

Axe	***Actions citoyennes en faveur de l'environnement – sensibilisation, communication, information des habitants***

Intitulé de l'action	**N° 11**	***Mise en place d'un partenariat entre le SICTOM et les écoles de Sancé pour un programme de sensibilisation des enfants***

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement O Etude ● Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

La sensibilisation des enfants au tri et à la valorisation des déchets peut être intégrée dans les programmes scolaires.

Des actions ont pu être menées, mais trop ponctuellement pour porter leurs fruits (on peut dresser un parallèle avec les actions de sensibilisation à la sécurité routière qui sont, elles, reconduites annuellement en partenariat avec la gendarmerie).

Effets attendus de l'action :

Eduquer et sensibiliser les enfants à la problématique du tri et de la valorisation des déchets.

Mener une action qui se répète dans le temps afin de faciliter la sensibilisation (répétition du message) et de travailler à l'échelle de la « génération ».

Descriptif de l'action :

Le SICTOM a engagé un animateur chargé de travailler sur les questions de la sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets.

Le SICTOM a pris les contacts avec l'inspection académique afin de pouvoir travailler avec les écoles. Suite à l'intervention des élus de Sancé, l'animateur prendra contact avec les écoles de façon à mettre en place un programme d'intervention.

Un contact pourra également être pris avec l'ADEME qui dispose d'outils pédagogiques permettant la sensibilisation d'un public scolaire.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
/	Démarrage : rentrée 2004	1

Moyens à mettre en œuvre :

Indicateurs d'évaluation :

Nombre d'interventions par an.

Nombre et type d'élèves concernés par an.

Axe	***Actions citoyennes en faveur de l'environnement – sensibilisation, communication, information des habitants***

Intitulé de l'action	**N° 12**	***Action de sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets auprès des résidents de l'habitat collectif***

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement O Etude ● Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Le tri des déchets semble moins efficace dans les secteurs d'habitat collectif.

Effets attendus de l'action :

Sensibiliser les habitants résidant dans les ensembles collectifs à la problématique du tri et de la valorisation des déchets.

Descriptif de l'action :

Le SICTOM a engagé un animateur chargé de travailler sur les questions de la sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets.

Cet animateur interviendra lors de la rencontre annuelle de la copropriété du Pré des Mares pour sensibiliser les habitants au tri et à la valorisation des déchets.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
/	Démarrage : 2004 Intervention reprise tous les 2 – 3 ans.	1

Moyens à mettre en œuvre :

Indicateurs d'évaluation :

Evolution des volumes de déchets collectés par emplacement.

Axe	***Actions citoyennes en faveur de l'environnement – sensibilisation, communication, information des habitants***

Intitulé de l'action	N° 13	***Mener une action de sensibilisation auprès des « jeunes » de Sancé sur les nuisances générées par certains usages de véhicules motorisés***

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement O Etude ● Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Les nuisances sonores générées par les passages répétitifs, dans certains quartiers, de scooters, boosters, etc. ont été mentionnées à plusieurs reprises lors de l'établissement du diagnostic de Sancé.

Effets attendus de l'action :

Limiter les nuisances sonores liées à l'utilisation de véhicules motorisés par « les jeunes ».

Descriptif de l'action :

Mener, dans le cadre de la commission consultative des jeunes *(cf. FA 33)* une action de sensibilisation : type de nuisances générées, publics sensibles, respect de l'autre mais aussi respect de la réglementation, … .

Intervention à mener en partenariat avec la gendarmerie.

Favoriser l'information et la sensibilisation en terme de nuisances générées plus que la répression.

Mener des opérations de contrôle après les opérations de sensibilisation.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
/	Démarrage : 2005	2

Moyens à mettre en œuvre :

Partenariat à engager avec la gendarmerie.

Indicateurs d'évaluation :

Nombre de participants par rencontre.

Estimation de la réduction des nuisances : mieux, pareil, pire ….

Nombre de contrôles avec sanction.

Axe	***Actions citoyennes en faveur de l'environnement – la collectivité montre l'exemple***

Intitulé de l'action	**N° 14**	***Entretien des abords des sites de dépôts volontaires de déchets***

Type d'action	
Type	**Niveau**
● Aménagement O Etude O Communication / animation ● Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

L'entretien irrégulier des abords des sites d'apport volontaire n'encourage pas forcément les habitants à venir y déposer leurs déchets triés : containers qui débordent, déchets qui traînent alentours, … ..

Effets attendus de l'action :

Encourager l'apport volontaire.

Descriptif de l'action :

Nettoyer régulièrement les sites d'apport volontaire : information des employés municipaux.

Accroître la capacité de certains points d'apports volontaire en ajoutant des containers afin de limiter les débordements.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
		1

Moyens à mettre en œuvre :

Services techniques de la commune

Indicateurs d'évaluation :

Evolution des volumes de déchets collectés par emplacement.

Axe	***Actions citoyennes en faveur de l'environnement – la collectivité montre l'exemple***

Intitulé de l'action	**N° 15**	***Installation de nouveaux sites d'apport volontaire de déchets***

Type d'action	
Type	**Niveau**
● Aménagement O Etude O Communication / animation ● Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Certains points d'apport volontaire sont trop rapidement saturés ou alors certains points sont trop éloignés des habitations qu'ils sont censés collecter.

Effets attendus de l'action :

Encourager l'apport volontaire.

Descriptif de l'action :

Création d'un point d'apport volontaire aux Grands Perrets (2004).

Créations de nouveaux points d'apports volontaire en fonction de la création de nouvelles zones urbanisées.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
		1

Moyens à mettre en œuvre :

Prévoir au règlement ou zonage PLU (voire emplacement réservé).

Indicateurs d'évaluation :

Evolution des volumes de déchets collectés par emplacement.

Axe	***Actions citoyennes en faveur de l'environnement – la collectivité montre l'exemple***

Intitulé de l'action	**N° 16**	***Systématiser l'installation, dans le cadre de la réhabilitation ou la construction de bâtiments communaux, de dispositifs « basse consommation d'eau »***

Type d'action	
Type	**Niveau**
● Aménagement O Etude O Communication / animation ● Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

La commune ne mène pas aujourd'hui d'action particulière visant à réduire la consommation d'eau par la collectivité.

Effets attendus de l'action :

Réduire la consommation d'eau.

Développer le concept de gestion intégrée et économe de l'eau.

Descriptif de l'action :

Installation, dans le cadre de la réhabilitation ou de la construction de nouveaux bâtiments communaux (ateliers, maison des associations, maison Buiron, …), des dispositifs visant à limiter la consommation d'eau (chasse d'eau à double commande, robinetterie à poussoirs, robinetterie avec réducteurs de débit, … .

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
/		1

Moyens à mettre en œuvre :

Intégrer ces contraintes au programme de travaux et / ou éventuellement au cahier des charges de la Maîtrise d'œuvre.

Indicateurs d'évaluation :

Evolution de la consommation d'eau par la collectivité.

Nombre de dispositifs mis en place.

Axe	***Actions citoyennes en faveur de l'environnement – la collectivité montre l'exemple***

Intitulé de l'action	N° 17	***Etudier la possibilité de récupérer les eaux pluviales de certains bâtiments communaux***

Type d'action	
Type	**Niveau**
● Aménagement O Etude O Communication / animation ● Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

La commune ne mène pas aujourd'hui d'action particulière visant à réduire la consommation d'eau par la collectivité.

Effets attendus de l'action :

Réduire la consommation d'eau.

Développer le concept de gestion intégrée et économe de l'eau.

Descriptif de l'action :

Etudier, en partenariat avec les agents communaux, la faisabilité de la récupération et de réutilisation des eaux pluviales de certains bâtiments (ateliers municipaux, …) :

- Estimation des volumes, pouvant être recueillis à partir de la surface de toiture.
- Dispositif de stockage.
- Utilisation : arrosage des bacs à fleur et platebandes des espaces publics, nettoyage des véhicules, … .

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
/		

Moyens à mettre en œuvre :

Sensibilisation des agents communaux.

Indicateurs d'évaluation :

Evolution de la consommation d'eau par la collectivité.

Volume d'eau pluviale récupéré et réutilisé.

Axe	***Actions citoyennes en faveur de l'environnement – la collectivité montre l'exemple***

Intitulé de l'action	**N° 18**	***Faire établir un bilan énergétique*** ***Etudier les possibilités de réduction de consommation énergétique et la possibilité d'utiliser des énergies renouvelables dans les bâtiments communaux***

Type d'action	
Type	**Niveau**
• Aménagement • Etude O Communication / animation • Equipement	O Intercommunal • Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Les bâtiments communaux sont aujourd'hui fortement consommateurs d'énergie : chauffage, éclairage.

Effets attendus de l'action :

Réduire la consommation énergétique de la commune.
Etudier la possibilité d'utiliser des sources d'énergie renouvelables.

Descriptif de l'action :

Etablir un cahier des charges de l'étude à mener : liste, usage et surface des bâtiments concernés, contenu du diagnostic, attendus en terme de propositions, retour sur investissement sur les consommations… (voir la possibilité d'une assistance de l'ADEME ou de l'AJENA).
Mener l'étude.
Mettre en œuvre les préconisations.
Retour sur investissement en consommation…

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
	2005	2

Moyens à mettre en œuvre :

Lancer l'étude.
Planifier les travaux d'amélioration.

Indicateurs d'évaluation :

Evolution de la consommation énergétique.
Total des investissements réalisés par la commune pour réduire sa consommation énergétique.

Axe	***Vie locale et besoins sociaux – vie associative sportive et culturelle***

Intitulé de l'action	**N° 19**	***Maintien du soutien aux associations sancéennes***

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement O Etude O Communication / animation • Equipement	O Intercommunal • Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Les associations sancéennes sont les garantes de l'animation du village : activités, rencontres, animations, … .

La commune soutien ses associations, tant par la mise à disposition de locaux et d'équipements, que par l'octroi de subventions.

Effets attendus de l'action :

Maintien du dynamisme associatif en place.

Descriptif de l'action :

Maintien du soutien aux associations existantes.

Ce soutien sera accordé dans la mesure où les associations remettent à la mairie un rapport d'activité intégrant notamment le nombre de membres (sancéens et non sancéens) afin de faciliter l'évaluation du dispositif.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité

Moyens à mettre en œuvre :

Indicateurs d'évaluation :

Nombre d'associations.

Nombre d'adhérents par association et part de Sancéens.

Nombre d'activités / manifestations et succès…

Budget communal consacré au soutien aux associations.

Axe	*Vie locale et besoins sociaux – vie associative sportive et culturelle*

Intitulé de l'action	N° 20	***Réhabilitation et requalification des équipements sportifs anciens***

Type d'action	
Type	**Niveau**
● Aménagement O Etude O Communication / animation ● Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Les associations sancéennes sont les garantes de l'animation du village : activités, rencontres, animations, … .
La commune soutien ses associations, tant par la mise à disposition de locaux et d'équipements, que par l'octroi de subventions.
Plusieurs équipements, et notamment le stade et les tennis, devraient aujourd'hui faire l'objet de travaux de modernisation voire de mise en conformité.

Effets attendus de l'action :

Maintien du dynamisme associatif en place.

Descriptif de l'action :

Travaux de modernisation et de requalification :

- Du stade de la Grisière, dans la mesure ou l'activité de l'association et son dynamisme sont pérennisés (2004).
- Des terrains de tennis.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
Terrain de foot réhabilité en 2004 (gazon, clôture, arrosage intégré) : 39 555 € TTC		1
Tennis : 15 000 € en 2006.		2

Place de l'action dans le plan d'action, lien avec les autres actions proposées, commentaires :

Moyens à mettre en œuvre :

Programmation budgétaire.

Indicateurs d'évaluation :

Travaux réalisés.
Evolution du nombre d'adhérents des associations concernées.
Calendrier des compétitions organisées.

Axe	*Vie locale et besoins sociaux – vie associative sportive et culturelle*

Intitulé de l'action	N° 21	*Construction d'une maison des associations*

Type d'action	
Type	**Niveau**
• Aménagement O Etude O Communication / animation • Equipement	O Intercommunal • Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Les associations sancéennes sont les garantes de l'animation du village : activités, rencontres, animations, … .

La commune soutien ses associations, tant par la mise à disposition de locaux et d'équipements, que par l'octroi de subventions.

Les locaux sont aujourd'hui insuffisants et parfois mal adaptés aux activités proposées.

Effets attendus de l'action :

Développer des activités qui sont aujourd'hui limitées.

Constituer un lieu d'échanges et de convergences : inter-associations, inter-générations, ….

Offrir aux jeunes un lieu d'accueil et d'expression, mais à condition qu'ils participent et s'investissent dans sa gestion.

Offrir aux associations la possibilité de localiser leur siège social, de disposer d'une boîte aux lettres, de lieux d'archivage, ….

Descriptif de l'action :

- Création d'une commission consultative temporaire « maison des associations » représentative des partenaires de l'opération et associant notamment les futurs usagers.
- Intervention d'un programmiste pour préciser le programme.
- Validation du programme.
- Lancement de la maîtrise d'œuvre.

La maison des associations se devra d'être :

- Une construction de « Haute Qualité Environnementale ».
- Un projet concerté et partagé.
- Un lieu de rencontre et d'animation du village.

Une enquête auprès des associations et une première définition du projet a été faite : *cf. annexe n° 6.*

Axe	***Vie locale et besoins sociaux – vie associative sportive et culturelle***

Intitulé de l'action	**N° 21 (suite)**	***Construction d'une maison des associations***

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
Mission de programmation : Les coûts de construction et de maîtrise d'œuvre ne sont pas chiffrés.		

Moyens à mettre en œuvre :

Montage du projet : programme – maîtrise d'œuvre – plan de financement.

Adapter règlement et zonage du PLU sur le foncier support de cette création.

Indicateurs d'évaluation :

- Développement des activités associatives,
- Augmentation du nombre d'adhérents,
- Fonctionnement effectif du « groupe de gestion de l'équipement ».

Axe	***Vie locale et besoins sociaux – espaces de rencontre, de convivialité, d'animation***

Intitulé de l'action	**N° 22**	***Aménager, au niveau du Pré des Mares, un espace de convivialité aux vocations multiples : sports et loisirs, cheminement - promenade, aire de jeux, …***

Type d'action	
Type	**Niveau**
● Aménagement O Etude O Communication / animation ● Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Le Pré des Mares va faire l'objet, dans sa partie nord, d'un programme de construction. L'emprise de cette zone bâtie est limitée, et il reste une superficie de 1,5 ha, propriété de la commune, à aménager. Il s'agit d'un grand pré bordé d'une haie champêtre, d'un cours d'eau du Tariaudin situé en face du groupe scolaire.

Lors des groupes de travail, de nombreuses demandes ont été faites pour des espaces de rencontre et de loisirs non couverts.

La rencontre avec les jeunes a souligné certaines attentes : city stade, parcours PAPA, terrain de jeux polyvalent.

Effets attendus de l'action :

Offrir un espace de détente extérieur à des publics variés : Installation d'équipements sportifs et de loisirs polyvalents accessibles à toutes les générations, principalement aux enfants dans le cadre et hors des temps scolaires.

Compléter l'aménagement du centre du village : Intégration de l'aménagement avec le programme de logements locatifs en cours de réalisation.

Renforcer le caractère et la qualité de la coulée verte du Tariaudin.

Favoriser les cheminements piétons dans cet espace.

Axe	***Vie locale et besoins sociaux – espaces de rencontre, de convivialité, d'animation***

Intitulé de l'action	**N° 22 (suite)**	***Aménager, au niveau du Pré des Mares, un espace de convivialité aux vocations multiples : sports et loisirs, cheminement - promenade, aire de jeux, …***

Descriptif de l'action :

Création d'un groupe de travail « aménagement de la zone récréative et de loisirs du Pré des Mares » intégrant : la commune, les usagers potentiels (écoles, ados, parents, …), les riverains, les responsables associatifs concernés, … .

Définir dans le détail le programme de l'aménagement :

- Aménagements sportifs polyvalents – piste de course, terrain de foot, équipement type agorespace, ….
- Aire de jeux.
- Cheminements piétons et bancs.
- Aménagement *des berges du Tariaudin.*
- Restructuration du parking à l'entrée du site.

Programmer.

Mener les études de maîtrise d'œuvre.

Réalisation des travaux.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
207 000 € HT	6 mois	2005

Moyens à mettre en œuvre :

Signature de la convention « Cœur de Village » → subvention 30 %.

Financement : Etat + Commune + Département.

Consultation d'une maîtrise d'œuvre.

Lancement des travaux.

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation de l'investissement, obtention des financements.

Mise en œuvre du projet.

Satisfaction des usagers, fréquentation effective des lieux.

Maîtrise des nuisances éventuelles.

Axe	***Vie locale et besoins sociaux – espaces de rencontre, de convivialité, d'animation***

Intitulé de l'action	N° 23	***Aménager, au niveau du pré derrière la boulangerie, un plan d'eau - pêcherie***

Type d'action	
Type	**Niveau**
● Aménagement O Etude O Communication / animation ● Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Le pré de la Boulangerie sera à terme urbanisé dans sa zone amont (2 ha et demi).

La commune a par contre acquis, en vue de la préserver de l'urbanisation, une surface d'un hectare quarante et un centiare dans la partie aval.

A court terme ce terrain restera destiné à une vocation agricole (pâture).

A moyen terme, la commune envisage la création d'un plan d'eau.

Effets attendus de l'action :

Loisirs et pêche :

Offrir un espace de détente extérieur à des publics variés.

Compléter l'aménagement du centre du village.

Renforcer le caractère et la qualité de la coulée verte du Tariaudin.

Favoriser les cheminements piétons dans cet espace.

Descriptif de l'action :

- Définir dans le détail le programme de l'aménagement :
  - Plan d'eau : superficie, usages, aménagements des berges.
  - Cheminements piétons et accès.
- Etablir les dossiers réglementaires (loi sur l'eau).
- Maîtrise d'œuvre et aménagements.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
Attentes études préalables	?	2007

Moyens à mettre en œuvre :

Etudes préalables de faisabilité : étude hydraulique, relevé topographique.

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation effective du projet.

Utilisation du site / attractivité.

Axe	***Vie locale et besoins sociaux – espaces de rencontre, de convivialité, d'animation***

Intitulé de l'action	N° 24	***Aménager, dans le cadre de l'aménagement de la coulée verte, un espace favorable à la biodiversité***

Type d'action	
Type	**Niveau**
● Aménagement O Etude O Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Le Tariaudin constitue, en dehors de la Saône, le seul milieu d'eaux superficielles de la commune.

Sa localisation au centre bourg lui confère un intérêt patrimonial et paysager.

Toutefois, en aval de la RD et jusqu'au Pré des Mares, il a été fortement chenalisé et ne présente qu'un très faible intérêt écologique.

Effets attendus de l'action :

Diversifier, au niveau du centre bourg, les habitats écologiques en s'appuyant sur l'existence du Tariaudin et de sa coulée verte.

Descriptif de l'action :

Favoriser, au travers d'un nouveau modelé du ruisseau (méandres, petits seuils, berges peu en pente, …) et de l'implantation d'une végétation diversifiée (plantes de milieu semi-humide, haies et buissons), l'implantation d'une avifaune et d'une faune aquatique.

Mettre en place un ou deux postes d'observation pouvant notamment être utilisés par les scolaires.

Pour mener à bien cette action, il est recommandé d'intégrer dans l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la coulée verte, une compétence d'écologue.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
23 500 € HT	/	2006

Moyens à mettre en œuvre :

Etude d'aménagement / Maîtrise d'œuvre.

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation de l'investissement.

Sorties de découverte des scolaires.

Surface concernée.

Types de milieux / nombre d'espèces.

Axe	***Vie locale et besoins sociaux – espaces de rencontre, de convivialité, d'animation***

Intitulé de l'action	N° 25	***Confirmer le rôle d'animation de la vie culturelle de Sancé joué par la bibliothèque***

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement O Etude ● Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Sancé dispose aujourd'hui d'une bibliothèque qui joue un rôle non négligeable dans l'animation de la commune.

Effets attendus de l'action :

Diversifier les publics fréquentant la bibliothèque (ados, seniors, …) afin de confirmer le rôle d'animation et de lieu de rencontre de cette dernière.

Descriptif de l'action :

Avec l'aide de personnes fréquentant déjà la bibliothèque aujourd'hui et susceptibles de constituer « un noyau dur », mettre en place des actions et animations susceptibles d'accueillir des nouveaux publics cibles :

- Achat de livres à gros caractères pour les mal-voyants et personnes âgées.
- Séances de lecture.
- Bandes dessinées.
- Organisation d'une exposition par les ados.
- ….

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité

Moyens à mettre en œuvre :

Indicateurs d'évaluation :

Nombre d'adhérents à la bibliothèque.

Liste des animations spécifiques mises en œuvre.

Nombre de participants aux actions d'animations mises en œuvre.

Axe	*Vie locale et besoins sociaux – commerces et services*

Intitulé de l'action	N° 26	***Mener, en partenariat avec le gérant du Proximarché et la CCI, une réflexion sur l'avenir de ce commerce***

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement ● Etude O Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Le Proximarché est jugé comme fondamental dans la vie du village. Son rayon boucherie est particulièrement apprécié.

Le gérant actuel envisage de cesser son activité d'ici quelques mois.

Effets attendus de l'action :

Assurer le maintien du seul commerce d'alimentation (en dehors de la boulangerie) au niveau du centre bourg.

Descriptif de l'action :

La commune n'est pas directement compétente pour assurer la reprise du commerce bien que se sentant fortement concernée par l'avenir du commerce.

La commune se propose de prendre contact avec le gérant et avec la CCI pour étudier, ensemble, les pistes de réflexions possibles pour pérenniser l'activité.

En parallèle, la commune, pour valoriser l'espace de service et les accès, réaménage le parking *(cf FA n° 7 et opération cœur de village).*

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
/	2005	1

Moyens à mettre en œuvre :

Indicateurs d'évaluation :

Maintien du commerce.

Axe	*Vie locale et besoins sociaux – commerces et services*

Intitulé de l'action	N° 27	***Améliorer l'information des personnes âgées et/ou dépendantes sur les services adaptés***

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement O Etude ● Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

De nombreux services sont mis en place pour les personnes âgées à différents échelons de territoire. Il semblerait par contre que les personnes concernées ont difficilement accès aux informations qui pourraient les intéresser.

Le CCAS de Sancé a lancé une réflexion dans ce sens.

Effets attendus de l'action :

Améliorer l'accès aux services adaptés pour les personnes âgées et/ou dépendantes.

Descriptif de l'action :

Etablir puis diffuser auprès des personnes susceptibles d'être concernées, un « guide des services aux personnes âgées et/ou dépendantes ».

Orienter, voire accompagner, les personnes qui s'adressent à la mairie ou aux élus vers les services compétents et adaptés aux situations qui se présentent.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité
	2005	

Moyens à mettre en œuvre :

Indicateurs d'évaluation :

Augmentation des recours aux services d'aide à domicile / transports urbains.

Axe	*Vie locale et besoins sociaux – commerces et services*

Intitulé de l'action	N° 28	*Offre de logements adaptés aux personnes âgées*

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement O Etude O Communication / animation ● Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Les premières vagues d'immigration sur Sancé (dès les années 1975) étaient constituées essentiellement de jeunes actifs et d'installations pavillonnaires avec souvent d'importants jardins.

Ces populations ont aujourd'hui vieilli et, parmi elles, un certain nombre sont aujourd'hui retraités et souhaiteraient, sans quitter Sancé, gagner un habitat plus adapté (moins d'entretien, meilleure accessibilité, proximité immédiate du centre bourg et des services…).

L'offre locative qui pourrait y satisfaire est très limitée, et il n' y a pas d'offre spécifique d'un habitat adapté.

En outre les maisons qui seraient ainsi libérées augmenteraient les mouvements résidentiels et le renouvellement de population au sein du parc existant.

Effets attendus de l'action :

Permettre aux Sancéens de vieillir sur la Commune, et participer à un accueil renouvelé de population dans le bâti d'occasion.

Descriptif de l'action :

Intégrer, dans le cahier des charges des programmes de construction, une offre de logements adaptés aux personnes âgées : T2, facilement accessibles, à proximité des commerces, services et transports publics *(cf. FA n° 2a – 1b).*

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité

Moyens à mettre en œuvre :

Intégration effective dans les programmes de construction – réhabilitation de travaux garantissant des accès facilités aux personnes âgées.

Faciliter la mixité dans les mises en location (parc communal et social).

Indicateurs d'évaluation :

Nombre de logements spécifiquement adaptés en terme d'accessibilité, de taille T2 créés.

Axe	*Vie locale et besoins sociaux – commerces et services*

Intitulé de l'action	N° 29	*Enquête sur les besoins « petite enfance »*

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement ● Etude O Communication / animation O Equipement	● Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

La compétence « équipements structurants culturels, sportifs et de l'enseignement » intégrant les crèches, halte-garderie et relais ASEM a été validée par le comité de pilotage du projet de l'agglomération mâconnaise en mai 2003.

La situation sur Sancé est aujourd'hui mal connue : attentes, besoins, réseau d'assistantes maternelles et disponibilités.

La commune souhaite attirer des jeunes ménages avec enfants dans la commune pour assurer le renouvellement de la population.

Effets attendus de l'action :

Disposer d'informations sur la situation « petite enfance » de la commune pour enrichir le débat qui pourra être mené au sein de l'intercommunalité, mais aussi, si nécessaire, proposer des solutions de garde sur la commune.

Descriptif de l'action :

Mener, auprès des familles, une enquête sur les besoins et les attentes pour la garde des touts petits. Faire un bilan des solutions existantes (nombre d'assistantes maternelles, disponibilités). Faire le lien avec les objectifs de développement de la population (attirer des jeunes couples avec des enfants) et les programmes immobiliers projetés.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité

Moyens à mettre en œuvre :

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation de l'enquête.

Axe	***Vie locale et besoins sociaux – intercommunalité***

Intitulé de l'action	**N° 30**	***Inciter l'intercommunalité à mener une réflexion approfondie sur :*** ▪ ***Les personnes âgées : attentes, besoins, offre en service existante, solutions proposées …*** ▪ ***La petite enfance : attentes, besoins, offre en service existante, solutions proposées, …***

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement ● Etude O Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

La compétence « équipements structurants culturels, sportifs et de l'enseignement » intégrant les crèches, halte-garderie et relais ASEM a été validée par le comité de pilotage du projet de l'agglomération mâconnaise en mai 2003.

L'intercommunalité envisage également de mener une réflexion « personnes âgées ».

Effets attendus de l'action :

Disposer d'informations sur la situation « petite enfance » et « personnes âgées » à l'échelon communal et intercommunal.

Descriptif de l'action :

Encourager l'intercommunalité à mener une réflexion « petite enfance » et « personnes âgées ».

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité

Moyens à mettre en œuvre :

Indicateurs d'évaluation :

Réalisation des études.

Axe	***Vie locale et besoins sociaux – gouvernance***

Intitulé de l'action	**N° 31**	***Améliorer la place et le rôle du site Internet dans le processus d'échange entre la municipalité et ses habitants***

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement O Etude ● Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

La commune dispose aujourd'hui d'un site Internet qui se limite à une présentation « figée » de la commune.

Effets attendus de l'action :

Améliorer l'information des citoyens.

Permettre aux citoyens de s'exprimer.

Descriptif de l'action :

- Diffuser des informations sur le thème « un geste pour vous, un geste pour tous », et proposer des liens avec des sites traitant du développement durable (Agora 21, Ministère de l'environnement, …).
- Créer une rubrique d'information sur les différents projets et actions, menés par la commune : maison des associations, Pré des Mares, acquisitions foncières, …
- Proposer un forum Internet (espace de discussion pour les internautes visitant le site) sur des sujets donnés, et notamment les projets menés par la commune.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité

Moyens à mettre en œuvre :

Redéfinition du site par une personne compétente.

Mise à jour et suivi des articles et des forums.

Indicateurs d'évaluation :

Nombre de visiteurs ayant fréquenté le site.

Fonctionnement du forum.

Axe	*Vie locale et besoins sociaux – gouvernance*

Intitulé de l'action	N° 32	*Systématiser le principe des « rencontres publiques »*

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement O Etude ● Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Les réflexions menées dans le cadre de l'établissement de l'Agenda 21, du PLU et de l'opération cœur de village l'ont été suivant le principe de la démarche participative : rencontre des habitants en phase diagnostic, création de groupes de travail ouverts à la population en phase « stratégie » et « plan d'action », réunion publique avec 200 participants pour valider le diagnostic et les orientations de développement, organisation d'un forum en novembre ayant lui aussi réuni près de 200 personnes.

Effets attendus de l'action :

Poursuivre la « gouvernance » après la phase d'étude.

Descriptif de l'action :

- Création d'une rubrique Agenda 21 dans le Sancé écho *(cf. FA 10).*
- Organisation d'une réunion publique d'information et de débat annuellement ou tous les deux ans en fonction des projets de développement à engager.

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité

Place de l'action dans le plan d'action, lien avec les autres actions proposées, commentaires :

Moyens à mettre en œuvre :

Indicateurs d'évaluation :

Nombre de rencontres organisées.

Nombre de participants.

Qualité des débats.

Axe	*Vie locale et besoins sociaux – gouvernance*

Intitulé de l'action	N° 33	*Création d'une commission consultative « jeunes » (12-16 ans)*

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement O Etude ● Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

Les réflexions menées dans le cadre de l'établissement de l'Agenda 21, du PLU et de l'opération cœur de village l'ont été suivant le principe de la démarche participative : rencontre des habitants en phase diagnostic, création de groupes de travail ouverts à la population en phase « stratégie » et « plan d'action », réunion publique avec 200 participants pour valider le diagnostic et les orientations de développement, organisation d'un forum en novembre ayant réuni également près de 200 personnes.

Effets attendus de l'action :

Associer le public « ado » au processus de gouvernance.

Descriptif de l'action :

Création d'une commission consultative « jeunes » au sein de la commune : organisation de débats, identification des attentes des jeunes, sensibilisation à la citoyenneté, … .

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité

Place de l'action dans le plan d'action, lien avec les autres actions proposées, commentaires :

Cette commission pourrait participer à la gestion – animation de la maison des associations.

Moyens à mettre en œuvre :

Indicateurs d'évaluation :

Création de la commission.

Nombre de rencontres et nombre de participants.

Actions engagées.

Axe	***Actions citoyennes en faveur de l'environnement – sensibilisation, communication, information des habitants***

Intitulé de l'action	**N° 34**	***Organisation d'un forum sur le thème « vivre à Sancé aujourd'hui et demain »***

Type d'action	
Type	**Niveau**
O Aménagement O Etude ● Communication / animation O Equipement	O Intercommunal ● Communal O Autre : ….

Eléments de constat :

/

Effets attendus de l'action :

Maintenir en éveil le réseau des acteurs qui se sont engagés jusqu'alors.

Mener des actions et des sensibilisations destinées à l'ensemble de la population.

Descriptif de l'action :

Organisation d'un forum comprenant :

Une présentation de la démarche entreprise et des outils de développement et de planification de la commune.

Des expositions et ateliers d'échange relatifs aux thématiques traitées notamment dans l'Agenda 21.

Des conférences et débats autour des thèmes « un geste pour vous un geste pour tous ».

Coût € HT	Durée	Ordre de priorité

Moyens à mettre en œuvre :

Indicateurs d'évaluation :

Nombre de participants au forum.

5. MISE EN OEUVRE ET SUIVI DE L'AGENDA 21

5.1. Le forum du 6 novembre

Le forum doit permettre, à partir d'un noyau dur d'acteurs et de partenaires de l'Agenda 21 sur le territoire communal, de faciliter la mobilisation et l'information d'un plus grand nombre. Il symbolise la fin de la première étape de travail qui aura conduit à la définition des « outils de développement » de la commune à court, moyen et long terme.

Il devra surtout constituer un point de départ pour la mise en œuvre, l'évolution et l'évaluation de l'Agenda 21.

5.2. Visibilité du processus

Une interaction large est nécessaire entre les porteurs d'actions et la population sancéenne.

Les outils de communication de la municipalité (Sancé écho, site Internet et réunions publiques) permettront de faire part de l'avancée du processus, et de manière générale, d'assurer un bon niveau de débat sur les enjeux du développement durable et du développement de la commune.

L'interactivité est particulièrement importante (site Internet, rencontres publiques).

5.3. Evaluation

Chaque fiche action comprend une rubrique « critères d'évaluation » qui doivent permettre de mesurer si les objectifs fixés ont été atteints, et d'orienter, en fonction de leur analyse, le réajustement du plan d'action.

On distingue plusieurs catégories d'indicateurs :

- Les indicateurs quantitatifs, parmi lesquels :
  - Les « indicateurs de réalisation » permettant de mesurer si une action a été réalisée ou non.
  - Les « indicateurs de suivi » à renseigner régulièrement et qui permettent de suivre l'évolution de la situation dans le temps.
- Les critères plus qualitatifs

Une fois validés l'ensemble des critères d'évaluation, il s'agira de les renseigner … . La commune devra donc s'engager à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la mesure de ces critères d'évaluation. Des tableaux de bords à compléter figurent en annexe.

Ces critères renseignés devront être « publiés » au travers des différents outils de communication dont dispose la commune et mentionnés ci-dessus.

Ils pourront également servir d'outils d'aide à la décision pour la commune et ses partenaires, y compris associatifs.

6. ANNEXES

Annexe 1 :

TABLEAUX DE BORDS DE SUIVI DES INDICATEURS

		Critères d'évaluation		
N° FA	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi / fréquence annuelle	Indicateur de réalisation	Indicateur qualitatif / fréquence annuelle
Planification urbanistique et aménagement du territoire				
1a	Révision du P.L.U	Approbation PLU fin 2005		Urbanisme maîtrisé
1b	Intégration dans le règlement du PLU de préconisations sur les formes urbaines et architecturales			
2a	Programme SEMCODA	Mise en œuvre du projet	Nb familles accueillies	Satisfaction locataires
2b	Elaboration d'un schéma d'orientation sur la future zone lotie du « Pré de la Boulangerie »			
3	Réhabilitation de la Maison Buiron	Mise en œuvre du projet	Nb familles accueillies	Satisfaction locataires
4	Transformation des anciens ateliers municipaux en logements locatifs	Mise en œuvre du projet	Nb familles accueillies	Satisfaction locataires
5	Offre de logements aux jeunes ménages	Mise en œuvre du projet	Nb familles accueillies	Satisfaction locataires
Le cadre de vie et la qualité de vie au centre bourg, intégrant la problématique des déplacements de proximité				
6	Sécurisation des circulations au centre bourg Favoriser les déplacements doux	Mise en œuvre du projet		Nb de piétons et cyclos.
7	Réfection des parkings du centre bourg	Mise en œuvre du projet		Satisfaction des usagers
8	Mise en valeur de l'église et de ses abords	Mise en œuvre du projet		Satisfaction des habitants
Actions citoyennes en faveur des l'environnement – sensibilisation, communication, information des habitants				
9	Création d'une association « développement durable – vivre à Sancé aujourd'hui et demain »	Nombre de membres de l'association	Création de l'association	Rapport d'activité annuel
10	Création d'une rubrique "Développement durable - vivre à Sancé aujourd'hui et demain" dans le Sancé écho			
11	Mise en place d'un partenariat entre le SICTOM et les écoles de Sancé pour un programme de sensibilisation des enfants	Nombre d'intervention par an // Nombre d'élèves concernés et âge		
12	Action de sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets auprès des résidents de l'habitat collectif	Volume de déchets triés collectés par emplacement		
13	Mener une action de sensibilisation auprès des « jeunes » de Sancé sur les nuisances générées par certains usages de véhicules motorisés	Nombre de participants par rencontre organisée // Nombre de contrôles avec sanction		Amélioration de la situation : mieux, pire pareil
Actions citoyennes en faveur de l'environnement – la collectivité montre l'exemple				
14	Entretien des abords des sites de dépôts volontaires de déchets	Volume de déchets triés collectés par emplacement		Propreté accrue : oui - non
15	Installation de nouveaux sites d'apport volontaire de déchets	Volume de déchets triés collectés par emplacement		
16	Systématiser l'installation, dans le cadre de la réhabilitation ou la construction de bâtiments communaux, de dispositifs « basse consommation d'eau »	Consommation d'eau en volume, par la collectivité	Type de dispositifs mis en place	
17	Etudier la possibilité de récupérer les eaux pluviales de certains bâtiments communaux	Consommation d'eau en volume, par la collectivité // volume d'eau pluviale récupérée et réutilisée		
18	Faire établir un bilan énergétique :Etudier les possibilités de réduction de consommation énergétique et la possibilité d'utiliser des énergies renouvelables dans les bâtiments communaux	Evolution de la consommation énergétique // Total des investissements réalisés par la commune pour réduire sa consommation énergétique.		

		Critères d'évaluation		
N° FA	**Intitulé de l'action**	**Indicateur de suivi / fréquence annuelle**	**Indicateur de réalisation**	**Indicateur qualitatif / fréquence annuelle**
Vie locale et besoins sociaux – vie associative sportive et culturelle				
19	Maintien du soutien aux associations sancéennes	Nombre d'associations // Nombre d'adhérents par association // Budget communal consacré au soutien aux associations		
20	Réhabilitation et requalification des équipements sportifs anciens	Montant des travaux réalisés // Evolution du nombre d'adhérents des associations concernés // Calendrier des compétitions organisées.	Type de travaux réalisés	
21	Construction d'une maison des associations	Création de nouvelles offres d'activités – de nouvelles associations. Evolution du nombre d'adhérents. Fonctionnement du conseil de gestion – adhésion des jeunes au projet.	Montant de l'investissement / capacité d'accueil créée.	
Vie locale et besoins sociaux – espaces de rencontre, de convivialité, d'animation				
22	Aménager, au niveau du Pré des Mares, un espace de convivialité aux vocations multiples : sports et loisirs, cheminement - promenade, aire de jeux, …	Fréquentation / animation des lieux	Montant de l'investissement	
23	Aménager, au niveau du pré derrière la boulangerie, un plan d'eau - pêcherie	Fréquentation / animation des lieux	Montant de l'investissement	
24	Aménager, dans le cadre de l'aménagement de la coulée verte, un espace favorable à la biodiversité	Sorties de découverte des scolaires	Montant de l'investissement / Surface concernée / Types de milieux.	
25	Confirmer le rôle d'animation de la vie culturelle de Sancé joué par la bibliothèque	Nombre d'adhérents // Nombre de participants aux animations		Animations spécifiques mises en œuvre
Vie locale et besoins sociaux – commerces et services				
26	Mener, en partenariat avec le gérant du proxi-marché et la CCI, une réflexion sur l'avenir de ce commerce		Maintien du commerce	
27	Améliorer l'information des personnes âgées et/ou dépendantes sur les services adaptés.	Nombre d'actions annuelles Augmentation du recours aux services		
28	Offre de logements adaptés aux personnes âgées	Nombre de logements adaptés (T1, T2) créés		
29	Enquête sur les besoins « petite enfance »		Réalisation de l'enquête	
30	Inciter l'intercommunalité à mener une réflexion approfondie sur :		Réalisation des études	
	Les personnes âgées : attentes, besoins, offre en service existante, solutions proposées …			
	La petite enfance : attentes, besoins, offre en service existante, solutions proposées, …			
Vie locale et besoins sociaux – gouvernance				
31	Améliorer la place et le rôle du site Internet dans le processus d'échange entre la municipalité et ses habitants	Nombre de visiteurs ayant fréquenté le site		Bilan du forum de discussions
32	Systématiser le principe des rencontres publiques	Nombre de rencontres publiques organisées // nombre de participants		Qualité des débats
33	Création d'une commission consultative « jeunes » (12-16 ans)	Nombre de rencontres // Nombre de participants	Création de la commission	Actions engagées
34	Organisation d'un forum sur le thème « vivre à Sancé aujourd'hui et demain »	Nombre de participants au forum		

Annexe 2 :
COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Civilité	Représentant	Organisme
Monsieur	Roger MOREAU	1/ Mairie, M. le Maire
Monsieur	Pierre BADINAND	2/ Mairie, « responsable » Agenda 21 (suivra l'ensemble des travaux agenda 21).
Monsieur	Henri VOUILLON	3/ Mairie, « responsable » PLU (suivra l'ensemble des travaux PLU).
Monsieur	Pierre CHAMPION	4/ Mairie, « responsable » OPC (suivra l'ensemble des travaux OPC).
Monsieur	Jean BOULERET	5/ Représentant du « pôle «économie » de Sancé (chef d'entreprise, commerçant, …)
Monsieur	TERRIER	6/ Représentant du « pôle «économie » de Sancé (chef d'entreprise, commerçant, …)
Madame	Claudine BONNET	7/ Représentant du « pôle «social » de Sancé (association, médecin, enseignant, …)
Madame	Françoise BAJARD	7/ Représentant du « pôle «social » de Sancé (association, médecin, enseignant, …)
Madame	Valérie PIGUET	8/ Représentant du « pôle «social » de Sancé (association, médecin, enseignant, …)
Monsieur	BRODT	9/ Représentant du « pôle «environnement » de Sancé (association, médecin, …) (instituteur CM2 à Sancé) Viendra à 16 H 30
Monsieur	CHERVIN	10/ Représentant du « pôle «environnement » de Sancé (association, médecin, …) (instituteur à Mâcon)
Monsieur	Daniel MONIN	11/Mairie - Conseiller Municipal
Monsieur	François CHABERT	12/ Services administratifs de la mairie
Monsieur	MALPEYRE	13/ Intercommunalité
Monsieur	LIOCHON Yves	14/Subdivision de Saône et Loire – DRIRE
Monsieur	MEUNIER	15/ADEME
Monsieur	CAUMONT	16/Service Aménagement Cons.Région Bourgogne
Monsieur	AGRON	17/ DDE Assistant au Maître d'Ouvrage
Monsieur	LAVIT	17/ DDE Assistant au Maître d'Ouvrage
Madame	Florence MORIN	18/ ALKHOS
Madame	Emmanuelle BOITHIOT	19/ EB CONSEIL

Annexe 3 :
COMPTE RENDU DE REUNION DU 11 MAI 2004
« CŒUR DE VILLAGE »

Présents

- Monsieur MOREAU – Maire
- Madame DE ARANJO
- Madame BODILLARD Florence
- Madame PICARD
- Monsieur CHABERT – Secrétaire de Maire
- Monsieur CHAMPION
- Monsieur GAUDILLIERE
- Monsieur LAVITE (DDE)
- Monsieur VOUILLOUX Clément (H&D)
- Madame CLAUDEL Fabienne (H&D)

DESIGNATION DES ESPACES PUBLICS A ETUDIER

Projet immédiat : priorités à définir, intégration dans opération cœur de village ?

Remarques :

- Embellissement de l'entrée sud du bourg en face du garage.
  Appel à candidature en cours de budget environ 70 000 € objectifs et besoins.
- En 2005, Sancé sera éligible à l'opération primée FDAEC programmée fin 2004
- Prévoir trottoirs, cheminements piétons sur l'ensemble du bourg, notamment rue du bourg et rue de la Fontaine :

Equipements et Services

- Perspective école ? 6ème classe fermée actuellement : peut être réouverte à tout moment.
- Transfert de la cantine vers l'école ? → à très long terme.
- Projet Salle des Associations – école de musique à intégrer → réaménagement des locaux de la Mairie (à long terme). Enquête en cours pour sa programmation (Florence MORIN).

Commerce

- Maintien de la supérette et son rayon boucherie – 250 m².
- Redynamiser le café – pas de restaurant actuellement.
- La Boulangerie fonctionne bien : s'est adaptée aux besoins.

Parking devant la supérette

Deux plans ont été réalisés par les Conseillers → voir intentions exprimées à travers ceux-ci.

Constats :

- Entrée non fonctionnelle – Pas de croisement possible et rayon de braquage trop étroit, voir possibilité d'accès direct depuis la RD (zone 30) ou élargissement de l'accès.
- Nombre d'emplacements : Il est difficile d'augmenter la capacité actuelle, mais semble suffisant.
- Petites parties enherbées en saillie gênantes.
- Cheminements piétons non évidents – Passage handicapés / poussettes à faciliter.

Espace derrière la Mairie

- Questionnaire concernant la création d'une salle pour les associations a été envoyé aux intéressés (projet 2005).
- Tri sélectif reste à intégrer au nouvel aménagement.
- Etudier l'implantation de la nouvelle construction juste derrière, voire accolée à la Mairie ?
- Prévoir un chauffage commun avec celui de la Mairie ?
- Préfabriqués à démolir ?

Abords de l'église

1 - Démolition de la salle paroissiale à plus ou moins long terme→ trouver une autre salle.

Dans la cantine, la salle au-dessus, inoccupée, pourrait devenir la salle paroissiale → problème d'accès
Ou dans les ateliers municipaux ?

Besoin d'une salle d'une capacité de 20 personnes (25 m²) avec sanitaires.

2 - Voir ensemble aménagement du carrefour (trottoir – point livraison).

- Problème de sécurité autour de la cantine – stationnement vers le transformateur pour les livraisons.

- Projet de Locatif privé : construction de 4 maisons et réhabilitation de 2 logements sur les parcelles au coin de la VC 2 et la rue de Veyle. Sortie sur la rue de Veyle.

Nouveau trottoir longeant le mur de soutènement.

3 - Prévoir implantation de sanitaires à proximité de l'église.

Les anciens ateliers

Etude de faisabilité à faire, relevé le 26 mai à midi.

Ruines ou voisinage ?

Droit de préemption s'applique au propriétaire non-vendeur.

Espace entre place Yves Hall et école

- Aménagement du lit du Tariaudin – mise en valeur du ruisseau.

- Cheminement piéton le long du cours d'eau, mouvement de terrain pour une vue sur le Tariaudin depuis la salle des fêtes.

- Plantation à prévoir pour que la terrasse de la salle des fêtes soit dans l'ombre à partir de 17 h 00 sur la période de juin à septembre (mariages).

Pré des Mares (projet 2005)

Une partie construite :

- Création d'un collectif de 8 logements locatifs avec parking. Accès depuis le parking de l'école ou le nouveau lotissement de 7 maisons (construction en cours).

Sur une partie non construite :

- Cheminement piétons le long du Tariaudin.

- Espace de loisirs et sportif polyvalent :

  - Aire de jeux – maintien du petit terrain de foot.
  - Installation Agorespace.
  - Athlétisme scolaire – piste de course.
  - Panneau de basket à conserver.

Prise en compte des besoins des riverains, concertation des jeunes sur ce projet.

Préserver la vue depuis l'extrémité Est.

Busage du fossé rue du Parc prévu pour accotement aménagé.

- Conserver la haie champêtre et les arbres.

Annexe 4 :

COMPTE RENDU ATELIER

"FORMES URBAINES – CRITERES ARCHITECTURAUX''

23 MARS 2004

Monsieur le MAIRE ouvre la séance et demande aux différents participants de se présenter.

Madame CLAUDEL (ALKHOS) dans un bref préambule fait un rappel des principales formes urbaines rencontrées sur la commune.

- Le **bâti ancien** représenté par l'église et les châteaux.
- **L'habitat typique** que l'on retrouve au centre bourg avec la mairie par exemple.
- **L'habitat récent des années 70** (lotissement des ***"Grands Perrets''***).
- **L'habitat récent des années 80** (***"le château du Parc''***).
- **L'habitat très récent des années 2000** (***"Les jardins de Sancé''*** et le ***"clos Briaud''***).

- **Monsieur JAUSSAN (ALKHOS)** rappelle que tous les éléments significatifs et structurants de la commune sont regroupés au niveau du bourg et que les nouveaux équipements structurants du bourg ont permis de densifier le centre de la commune et de lui conférer un aspect de bourg traditionnel.

Monsieur le MAIRE propose à la commission de travailler sur les zones et secteurs susceptibles de recevoir une urbanisation future.

Monsieur JAUSSAN (ALKHOS) rappelle en quelques mots que ces secteurs institués dans le P.O.S. actuel (**zones IINA et INA**) sont remplacés dans le cadre de la loi S.R.U. par les zones **AU** (à urbaniser).

Possibilité d'avoir 2 types de zones :

Zone 1AU : zone urbanisable à court et moyen terme à partir du moment où la zone sera équipée et qu'elle respectera un aménagement d'ensemble.

Zone 2AU : zone urbanisable à long terme qui sera ouverte à l'urbanisation par une procédure de modification ou de révision du P.L.U.

Les secteurs à urbaniser en priorité

Au bourg

1°) "Le Prés des Mares'' : secteur destiné à un habitat collectif, des commerces et des équipements collectifs.

Monsieur le MAIRE : expose en quelques mots l'aménagement du secteur en face du groupe scolaire où un programme de 18 logements est prévu avec la SEMCODA.

2°) "Les Saugeys'' : ce secteur concerne **l'entrée Sud de Sancé**, et paraît propice à une urbanisation à court terme, la commission souhaite proposer dans cette zone de l'individuel pavillonnaire d'un certain standing.

3°) Secteur : "Les Combes'' situé derrière la mairie.
Il s'agit d'une zone aujourd'hui non équipée mais propice à l'urbanisation.

Monsieur LAMURE (DDE) estime qu'il y a dans ce secteur une **notion de village à créer d'une manière dense**, permettant de rééquilibrer le centre bourg.

Monsieur JAUSSAN (ALKHOS) propose qu'il y ait une véritable réflexion quant à l'aménagement du secteur : un schéma d'organisation (plan d'ensemble) doit être proposé avec la trame viaire, les accès vers le CD n°103, et les grandes orientations d'aménagement fixées des espaces verts devront être conservés.

Ce schéma, si la commune le souhaite, pourra **être inscrit dans les orientations d'aménagement du P.L.U.** et pourrait être, dans ce cas là, opposable aux autorisations d'urbanisme.

Il parait important de phaser dans le temps l'aménagement de ce grand secteur (***"Les Combes'' – "La Verchère'' – "La Matronne''***) en le zonant en **1AU** pour la partie située derrière la mairie, ***"Les Combes'',*** et en 2AU pour le reste du secteur.

Pour les autres secteurs

- ***"Terres de Chatenay''*** : ce secteur ne semble pas prioritaire à l'ensemble des membres de la commission, car il s'agit d'une zone excentrée du bourg.

- ***"Les Gaudriolles''*** secteur sensible de la commune, proche du bourg.

Monsieur le MAIRE explique que la commune a réalisé une acquisition foncière de 1,40 ha au-dessus du lavoir, et que ce secteur est à préserver et à protéger en raison de la présence du ***"Tariaudin''***, et de la qualité paysagère et environnementale du lieu.

L'ensemble de la commission souhaite que le secteur soit préservé, laissant la vue sur le bourg, et un dégagement visuel intéressant.

Pour le reste des secteurs situés au Nord du lotissement ***"Les Saugeys''***, il faut tenir compte qu'il s'agit de l'entrée du bourg, et qu'il y aura une sortie à la fois sur la rue des ***"Gaudriolles''***, et sur la Route Départementale.

Il devra y avoir également une bonne intégration du bâti.

Monsieur JAUSSAN (ALKHOS) propose que la **commission P.L.U.** réfléchisse sur le devenir de ce secteur qui est une zone d'enjeu stratégique.

Madame CLAUDEL (ALKHOS) demande à la commission de s'attarder sur les **"critères architecturaux''**.

Après un tour de table, il en ressort qu'un certain nombre de points devront être revus et discutés lors de la réflexion sur le **Règlement d'urbanisme**.

Monsieur LAMURE (DDE) : pense que les constructions de type provençal doivent être évitées, et qu'il faut diminuer les hauteurs des constructions.

Madame CLAUDEL et Monsieur JAUSSAN (ALKHOS) estiment que doit être revu et réécrit **l'article 11 du règlement d'urbanisme**, et que celui-ci doit être plus contraignant, sur les façades et les clôtures.

La commission P.L.U. devra donc modifier le règlement d'urbanisme.

Monsieur le MAIRE lève la séance autour du verre de l'amitié.

Annexe 5 :
LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE SANCE.

PREAMBULE : Le développement durable

Le développement durable : un engagement international inscrit dans le droit français.

Lors de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio en juin 1992, la France s'est engagée à mettre en œuvre les principes du développement durable, notamment au niveau local à travers les instruments de planification et d'aménagement.

L'article L.110-1 du Code de l'environnement définit en droit français l'objectif de développement durable "qui vise à satisfaire les besoins de développement et de santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs."

Les principes du développement durable.

La loi SRU fait du développement durable un des enjeux fondamentaux des documents d'e planification. Elle définit dans l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme les principes que doit respecter le PLU :

L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural d'une part et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages d'autre part, en respectent les objectifs du développement durable.

La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics en tenant compte notamment de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que les moyens de transports et de la gestion des eaux.

Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins en déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol, du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, des sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la préservation des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toutes natures.

1. FONDEMENTS DU PADD DE SANCE

Sancé apparaît comme une commune qui, en jouant sur plusieurs registres (économie, infrastructures et accessibilité, développement local, …) et en transformant des menaces en opportunités (implantation de grandes infrastructures, croissance urbaine de Mâcon) a su mettre en place un équilibre alliant les avantages de la péri-urbanité et de la ruralité. Ces avantages se traduisent notamment en terme de qualité de vie pour les habitants de la commune.

L'enjeu phare pour la commune de Sancé réside dans la « durabilité » de cet équilibre entre péri-urbanité et ruralité, dans un contexte d'évolution de l'intercommunalité et de croissance urbaine de Mâcon.

La commune a donc pour objectif de :
« Maintenir un cadre de vie, une qualité de vie, des modes de vies en adéquation avec un environnement à la fois rural et péri-urbain, en assurant néanmoins un développement. »

Afin d'affirmer cette volonté et conduire son développement futur, la commune de Sancé souhaite articuler plus particulièrement son projet autour des grandes orientations suivantes.

2. TROIS ORIENTATIONS GENERALES[1] POUR REPONDRE AUX ENJEUX D'AMENAGEMENTS ET D'URBANISME

I. Préserver le cadre de vie, et l'ambiance rurale

Différents axes stratégiques sont liés à la préservation de la ruralité de Sancé et donc de son cadre de vie, il s'agit de :

- préserver les milieux et les paysages,
- maintenir l'activité agricole,
- conserver un niveau de population permettant à chacun de créer des liens et de se connaître.

I.1 Préserver les milieux et les paysages

Afin de conserver son caractère rural, Sancé se doit de préserver certains espaces tels la coulée verte autour de Tariaudin et la ceinture verte autour du bourg (coupure entre le bourg et l'agglomération Mâconnaise).

1 Ces trois orientations sont indissociables et d'importance égale ainsi, il n'existe aucune hiérarchisation entre elles mais une certaine synergie.

Pour cela la commune entend :

- Préserver certains secteurs de l'urbanisation,
- Promouvoir une urbanisation et une architecture de qualité a travers la détermination de dispositions réglementaires adaptées aux différents contextes.

I.2 Maintenir l'activité agricole

- En préservant les secteurs agricoles de l'urbanisation par leur classement en secteurs agricoles protégés.

I.3 Conserver un niveau de population permettant à chacun de créer des liens et de se connaître

L'objectif pour Sancé est de permettre un renouvellement de sa population tout en garantissant une mixité sociale, et sans dépasser un certain seuil, afin de permettre aux gens de créer des liens et de se connaître.
Afin d'atteindre cet objectif la commune dispose de plusieurs moyens :

- Proposer une offre diversifiée en logement (logement individuel, petits collectifs, locatif, accession à la propriété, offre en logement pour personnes âgées et offre pour les jeunes ménages avec enfants …) répondant aux attentes et aux besoins des populations actuelles et à venir.
- Economiser les ressources foncières afin de maîtriser la pression foncière, l'urbanisation et l'accueil de nouvelles populations.

II. Conforter le bourg dans sa la position « centrale »

Sancé souhaite renforcer la fonction de pôle de services et d'activités commerciales de proximité de son centre-bourg. Celui-ci se définissant comme le lieu de connexion entre les différents quartiers et de rencontre des Sancéens.
La commune désire donc garantir et dynamiser l'offre en activités et services tout en ne faisant pas double emploi avec l'offre urbaine et intercommunale à venir.

II.1 Maîtriser le développement des activités économiques et dynamiser l'offre en service à la population

- Maintenir les commerces et services de proximité viable, dans un contexte de péri urbanité.
- Maîtriser la pression foncière liée aux zones d'activités économiques, surtout sur la zone des Platières, le développement des activités et services au centre-bourg et la préservation de la ceinture verte constituant la priorité du projet de développement durable de la commune de Sancé.

II.2 Adapter et anticiper les infrastructures nécessaires au village de demain

L'objectif pour Sancé est à la fois d'offrir des équipements publics de qualité et adaptés et de mettre en œuvre une politique de déplacement (à l'échelle communale et intercommunale) afin de conforter son projet urbain.

◆ Offrir des équipements publics adaptés et de qualité :

Une série d'aménagements concernant les équipements publics de Sancé a été identifiée, et ce afin d'améliorer leur fonctionnalité, la prise en compte de l'environnement ou encore l'amélioration de l'offre globale.

Pour cela Sancé souhaite :

- Répondre à une forte demande d'équipements et de services adaptés aux très jeunes enfants et aux personnes âgées.
- Inscrire un certain nombre d'emplacements réservés afin de permettre l'aménagement des différents équipements.

◆ Mettre en œuvre une politique de déplacement urbain :

L'objectif est de gérer les flux liés aux déplacements sur la commune de Sancé et notamment les liaisons entre les zones de résidence, de chalandise, d'emplois, de loisirs, les lycées et collèges, …, tout en confortant la position de carrefour du centre-bourg.

A ce titre la commune entend :

- Limiter le flux de poids lourds dans la traversé du cœur de village.
- Engager une réflexion sur la liaison « La Madone » –secteur des Noyeraies
- Développer et sécuriser les modes de déplacements dits alternatifs (cheminements piéton, et cycle) et notamment :
  - Permettre les liaisons entre le centre-bourg et les différents quartiers.
  - Sécuriser les déplacements le long de la rue Beau-Soleil
  - Réfléchir à sécuriser un accès cycle/piéton menant à la future voie bleue.

III. DEFINIR LA PLACE ET LE ROLE DE SANCE DANS L'INTERCOMMUNALITE

Face au contexte de croissance urbaine de Mâcon et de mise en place de la communauté d'agglomération mâconnaise, l'objectif pour Sancé est de bien définir son positionnent dans l'intercommunalité afin de faire entendre ses intérêts au même titre que ceux de l'agglomération.

- Affirmer le caractère rural de Sancé dans le contexte de péri-urbanité
- Prendre en compte les Sancéens en matière de transports en commun dans le PDU.

Annexe 6 :

ANNEXE DE LA FICHE ACTION « MAISON DES ASSOCIATIONS »

Compte rendu des réunions du 16 mars et 30 juin 2004
Et synthèse de l'enquête auprès des associations (mai 2004)

Maison des Associations

En global :

- Vie associative riche, bien soutenue, lieu d'un brassage.
- Ouverture aux non sancéens utile (seuils d'équilibres financiers) mais limitée (priorité aux sancéens et tarifs différenciés).
- L'évolution des attentes des gens et aussi de l'investissement de nouveaux habitants sur des durées plus limitées et occasionnellement.

  L'émergence de pratiques et offres nouvelles donc en appui sur les capacités ou volonté de certains de faire partager leur passion ou leurs acquis professionnels (jeunes retraités) ex : cours de cuisine, conférences, stages de découverte d'activités…
- 3 personnes venues exprimer clairement leur souhait de s'investir dans la vie ou l'animation associative, et un projet nouveau déjà structuré à mettre en œuvre.

L'objectif :

- Répondre à un besoin de locaux non couverts.
- Permettre de développer certaines activités (qui sont aujourd'hui limitées par manque de locaux disponibles et d'équipements spécifiques : insonorisation, éviers, matériel d'exposition...).
- Constituer un lieu de convergence et d'échanges : inter – associations, inter – générations.
- Offrir aux jeunes un lieu d'accueil et d'expression et des équipements (jeux) adaptés, mais à condition qu'ils participent et s'investissent dans sa gestion.
- Offrir aux associations la possibilité de localiser leur siège social, disposer de bureaux équipés, de boites aux lettres individuelles et de lieux d'archivage.

Les principes :

- Un nom fédérateur – accrocheur.
- Un projet évolutif : réserver des possibilités d'extension du bâtiment en fonction des besoins et des salles de 10 à 50 personnes.
- Le site « derrière la Mairie » fait l'unanimité : cœur du bourg, proximité salle des fêtes, Mairie, parkings.
- Un cheminement piéton jusqu'à la salle des fêtes pris sur le parking (mais qui ne le supprime pas) et depuis le Clos Briaud.
- Eventuellement un bâtiment R+1 pour des raisons économiques, mais pas plus haut (insertion au site et conservation du cerisier !).
- Une gestion inter – association au travers d'un conseil et de responsabilités clairement établies. Un investissement et frais d'équipement - entretien et chauffage assumés par la Commune.
- Rechercher une ouverture : à tout public, toutes associations, toutes générations.
- Des associations « résidentes » en permanence, des possibilités d'occupations occasionnelles (stages – cours).
- Un lieu accueillant (des espaces conviviaux à dimension humaine).

La place des jeunes :

- Un espace réservé pour eux.
- Suffisamment en lien avec l'ensemble du bâtiment pour une bonne intégration : recherche de lien inter-génération et de responsabilisation en « auto-contrôle » par rapport à la présence d'autres associations et d'adultes.
- Une participation à l'élaboration du projet et à sa validation ainsi qu'à sa gestion : au-travers :
  - D'un « conseil » ou « groupe jeune » porteur du projet, au moins du volet qui leur est destiné.
  - De leur participation directe à la gestion du lieu (inter-association).
  - De « branches jeunes » créées à l'intérieur de chaque association sancéenne.

Les conséquences sur l'occupation des salles actuelles

➲ Conservation des salles dans les 2 bâtiments préfabriqués. A terme, peut-être suppression du plus ancien des bâtiments.

➲ Déplacement (par démolition du bâtiment) de la salle paroissiale et réaménagement au-dessus du local cantine.

➲ Récupération d'une salle actuellement consacrée à la musique – et chorale – au sein du bâtiment Mairie pour une extension – réaménagement du secrétariat.

Le détail des besoins – l'ébauche du programme

- Un accueil partagé – convivial (style Bar)
- Des salles pour accueillir 10 à 50 personnes et une salle insonorisée pouvant contenir environ 50 personnes assises.
- Une salle d'accueil polyvalente pour les activités diverses en stages découverte :
  - Groupes 8 –10 enfants ou 12 –15 adultes.
  - Equipées d'un mobilier approprié : tables – chaises – placards pour fournitures – matériels.
  - Activités possibles : mosaïque – poteries – cuisine … sous formes de cours ou de stages.
- Une salle d'activité relaxation – yoga.
- Une salle pour les réunions associatives : environ 30 personnes.
- Des locaux / placards de stockage de matériel et des archives des associations.
- Des bureaux (individuels-partagés) siège social et lieu de travail des présidents des associations (qui travaillent et stockent chez eux actuellement).
- Des équipements spécifiques pour l'espace jeune à re-préciser avec eux (distributeurs de boissons, panneaux d'affichage, baby-foot, billard, jeux de fléchettes, de société, flipper…).

Consécutivement, les activités redistribuées ou re-localisées et les réaménagements

- **Salle des sports :**
  - Basket y compris « club – house ».
  - Gym : le stockage de matériel devrait être regroupé en un même lieu.

- **Salle des fêtes** (parquet) :
  - Danse et club rock.
  - Karaté.

- **Salle derrière la Mairie :**
  - Musique : cours individuel – orchestre.

- **Salle « centre bourg » :**
  - Foot « club – house » (bruyant à l'occasion).

  Capacité 30 – 40 personnes avec éventuellement la possibilité de le transférer dans l'autre préfabriqué derrière la Mairie, lorsque la démolition du bâtiment sera envisagée.

Quelques + possibles :

- Un lieu ouvert sur la nature, l'espace extérieur, qui pourrait permettre une « extension » des salles à la belle saison, permettre de réaliser ou prolonger des activités en plein air. Eventuellement donc quelques aménagements légers facilitant l'usage de ces extérieurs : banc, théâtre de verdure, tables de Ping-Pong ?… Mais en complémentarité avec l'existant et ce qui sera créé au Pré des Mares.

- Un lieu à mettre en réseau avec la salle des fêtes, la cour de la Mairie lors de manifestations, expositions…

- Une construction Haute Qualité Environnementale en cf. Agenda 21.

ENQUETE ASSOCIATIONS SANCE
en vue de la création d'une "Maison des Associations"

Envois : 17 Retours : 8 50 %.

➢ LES BESOINS CONFIRMES

- **Le besoin de nouvelles salles** (6 associations sur 8) :
  Accueil : 5 à 60 personnes.
  Surfaces : 30 à 120 m².

- **Mieux équipées :**

- En mobilier : tables, chaises, armoires, téléphones, prises informatiques, sanitaires.
- Equipements spécifiques :
  Pupitre, piano, sol lavable.
  Pièces carrées/rectangulaires très éclairées, calme.
  Insonorisation.
  Frigo gazinière, évier.
  Parking à proximité.
  Accessibilité handicap.
  Matériel d'exposition.

Et

- **Les déficiences actuelles soulignées :**
  Les préfabriqués (chauffage, isolation, sonorité, sécurité).

- **Des besoins bien satisfaits :**
  Par la salle des fêtes (danse), la salle des sports (basket).

➢ LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

- **La gestion :**
  Participer à un conseil (avec les jeunes) : 4 oui – 4 non.
  Attention au ménage, à la responsabilisation de chacun.

- **L'accueil :**
  Donner des informations sur toutes les associations, pendant les heures de présence : 6 oui – 2 non.

  Coordonner les permanences pour un accueil maximum : 7 oui – 1 non.

- **Les engagements particuliers** : - un planning concerté.
  - une permanence d'accueil tous les 15 jours.

- **Le partage des bureaux :**

7 oui : à 2 ou 3 : 4.
à plusieurs : 2.
et d'équipements bureautiques.

➢ L'EQUIPEMENT DE CES BUREAUX

Armoires de rangement : 6 oui.
Besoins : 3 à 10 m3 pour le matériel :
- de rayonnages : 1.
- une armoire par association (voire 2).
- pour les archives : 7 oui.

- **La bureautique partagée :**

Téléphone : appels entrants pour 3, non 2.
sortants pour 2, non 3 (sauf sécurité).

Poste informatique pour 3 (sans jeux).
non 2.

DES BOITES AUX LETTRES POUR LES ASSOCIATIONS

Oui : 5 non : 3.

Des possibilités de développer des activités nouvelles ponctuellement ou mensuellement : 3/8 :
- Expositions.
- Conférences thématiques.
- Ateliers d'activités (peinture sur soie).
- Initiation à la cuisine végétarienne – bio.
- Yoga – relaxation – méditation.

Tous publics, groupes 8/20/50 personnes.

➢ LE LOCAL RESERVE AUX JEUNES

Pour : 6.
Bonne idée : 1 Pourquoi pas : 1.

- **Les avis spécifiques :**

Local - Indépendant.
- Réservé.
- Nécessaire.

Un accès réservé : un carte pour les jeunes.
un accès payant pour les non Sancéens (Hurigny).

- **Son fonctionnement**

- Le maître mot : **"la responsabilité".**
Individuelle, d'un individu, des clubs, d'une association et même pour certains la nécessaire supervision d'un adulte.

- L'ouverture : un planning.
un élargissement en vacances et périodes non scolaires.

- **Sa gestion**

Y participer au sein d'un "conseil" : 4 pour, 4 : non,
Les propositions : un responsable par association.

Un correspondant jeune mis à disposition par l'association : 5 oui 2 non
(? volontariat).

- **Equipements proposés**
  - Distributeur de boissons,
  - Panneaux d'affichage,
  - Baby foot,
  - Jeux de fléchettes,
  - Jeux de société,
  - Flipper,
  - Billard.

➢ L'AVIS SUR L'ESQUISSE DE PROGRAMME

- **Localisation** derrière la mairie : **7 ok.**

- Remarques : 1 parking autour.
Ne pas condamner le parking actuel à coté de la mairie, ni un accès potentiel aux parcelles arrières.

L'ouverture extérieure : 1 ok.
L'insonorisation : 2.
Un couvre feu : 1.

2 mots intéressants :
la convivialité ⇒ un lieu comme un bar.
un dimension humaine (pas trop grand).

Un NOM :

- Maison des Associations.
- Maison du Savoir.
- Sancé Loisirs.
- La Maison du Peuple.
- La Maison Communale.
- La Maison Citoyenne.

Annexe 7 :
INVITATION AU FORUM
« Vivre à Sancé aujourd'hui et demain »

Forum public • samedi 6 novembre 2004 • 9h à 17h30
Salle des fêtes de Sancé

Ce Forum est une occasion pour les habitants de Sancé, mais aussi pour les personnes qui y travaillent, des habitants de communes voisines ou des représentants d'administrations de prendre connaissance des grands lignes des projets en cours pour la commune.
Comme vous le savez sans doute, la commune a entrepris une série d'actions à court, moyen et long termes pour continuer son développement en le maîtrisant et en tenant compte de l'équilibre à conserver entre des caractéristiques et une ambiance de village rural et un contexte de développement périurbain.
Trois démarches sont en cours : l'opération *Cœur de village* (pour l'aménagement du centre bourg), le *PLU* (plan local d'urbanisme) qui remplacera l'actuel POS et un *Agenda 21* (plan d'actions conciliant croissance économique, progrès social et respect de l'environnement en prenant en compte l'avis des habitants actuels sans grever les besoins des générations futures).
Pour mener à bien ces trois démarches, la municipalité a tenu à travailler en concertation avec les habitants de Sancé. Après une réunion d'information le 23 novembre 2003, une deuxième réunion publique le 9 février dernier a rassemblé environ 200 personnes et permis de recueillir les avis d'habitants sur le diagnostic et les résultats des réflexions et propositions émises par le comité de pilotage. L'appel à participer lancé lors de cette réunion a été entendu puisque les travaux et réflexions ont été prolongés au sein de groupes de travail associant des Sancéens et Sancéennes, des élus et le bureau d'études Alkhos.
Ce Forum du 6 novembre sera en grande partie consacré à la restitution et au débat des propositions exprimées par ces groupes de travail autour du développement durable et du futur *Agenda 21* de Sancé.
Le *matin*, outre les démarches de développement durable, seront exposées les actions en cours dans le cadre de l'opération *Cœur de village* (sur l'aménagement du centre bourg) et un point rapide sera fait sur *le Plan local d'urbanisme* (PLU) en cours d'élaboration à Sancé (une réunion y sera consacrée ultérieurement).
Un débat avec la salle et un apéritif offert par la mairie clôtureront la matinée.
Tout au long de l'*après-midi*, des mini-expositions et des rencontres-débats apporteront des éléments d'information complémentaires sur les sujets évoqués le matin, mais aussi autour des thèmes *Un geste pour vous, un geste pour tous* (sur l'eau, les déchets, l'énergie) et *Agir ensemble à Sancé* (sur la place que peuvent occuper les habitants, jeunes et moins jeunes, à Sancé).
Vous trouverez ci-après le programme de ce Forum ouvert à toutes et tous. Il est également disponible sur le site de la commune http://www.sance.fr.

FORUM *VIVRE À SANCÉ AUJOURD'HUI ET DEMAIN*
SAMEDI 6 NOVEMBRE 2004 • SALLE DES FÊTES DE SANCÉ

Programme de la journée

MATIN

9h00 Accueil des participant-e-s (café)
9h30 Ouverture de la journée
Roger Moreau, maire de Sancé
10h00 Développement durable et agenda 21 : plan d'action pour *Vivre à Sancé aujourd'hui et demain*
Patrick Clerc, conseiller municipal et *Emmanuelle Boithiot*, ALKHOS
10h30 Point sur le Plan local d'urbanisme (PLU) de Sancé
Henri Vouillon, adjoint au maire et *Pauline Philippe*, ALKHOS
11h00 L'opération Cœur de village
Pierre Champion, adjoint au maire, *Fabienne Claudel*, ALKHOS
11h45 Débat avec la salle et apéritif

APRES-MIDI

14 à 17h30 **Mini expositions**

- *Agenda 21, PLU, Cœur de village à Sancé*
- *Un geste pour vous, un geste pour tous* : points infos sur l'eau, les déchets, l'énergie
- *Du nouveau pour la vie associative à Sancé : la maison des associations*

Rencontres-débats

14h15 Les déchets : réduire leur production, les trier, les recycler
avec *Jean Bouleret* et *Céline Couturier,* SICTOM du Mâconnais
15h00 L'eau : mieux l'utiliser
avec *Henri Vouillon*, adjoint et un *Lucien Teillard*, SICTOM du Mâconnais
15h45 L'énergie : maîtriser sa consommation (chauffage, déplacements, éclairage…)
avec *Jean-Marc Convers,* Bourgogne Énergies renouvelables
16h30 Le rôle des habitants : agir ensemble à Sancé (information, concertation, suivi des actions…)
avec *Roger Moreau*

Annexe 8 :

REPORTAGE PHOTOS DE REUNION DU FORUM DU 06/11/2004

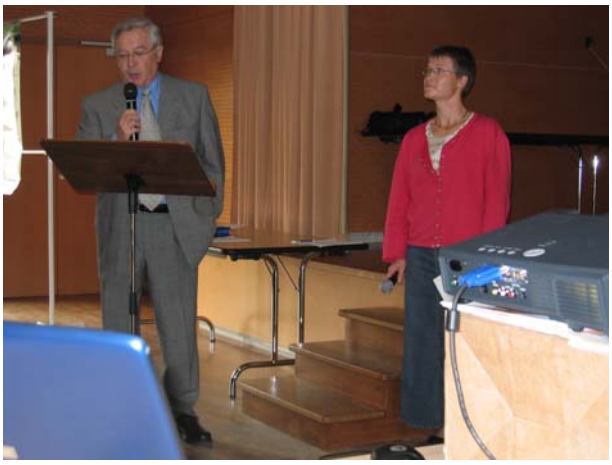

"En ville, sans ma voiture !"
DÉPLACEMENTS URBAINS
Déplacements urbains
SE DÉPLACER intelligemment

ADEME
ÉNERGIES
& ÉNERGIES
RENOUVELABLES

"En ville,
sans ma voiture !"
DÉPLACEMENTS
URBAINS
Déplacements urbains
"Bon sens, forme et sérénité : mélangez bus, bicyclette et marche à pied !"

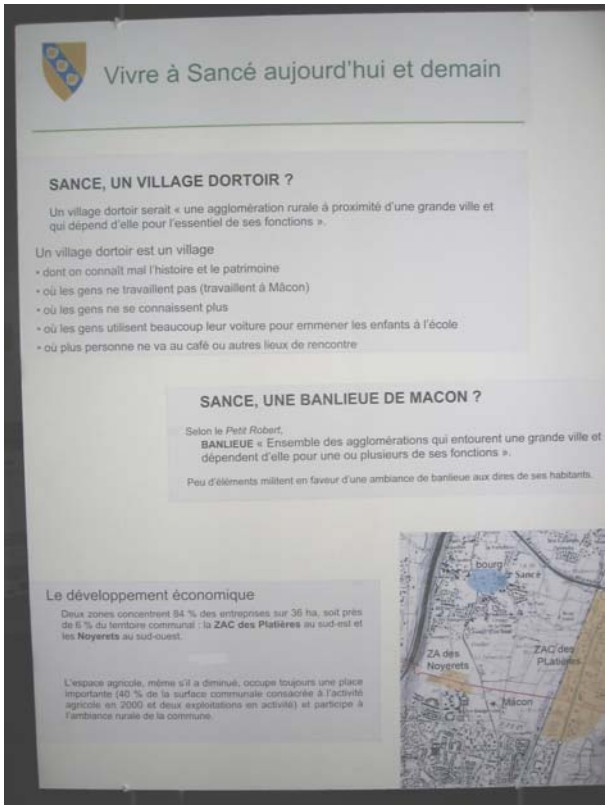
Vivre à Sancé aujourd'hui et demain
SANCE, UN VILLAGE DORTOIR ?
Un village dortoir serait « une agglomération rurale à proximité d'une grande ville et qui dépend d'elle pour l'essentiel de ses fonctions ».
Un village dortoir est un village
• dont on connaît mal l'histoire et le patrimoine
• où les gens ne travaillent pas (travaillent à Mâcon)
• où les gens ne se connaissent plus
• où les gens utilisent beaucoup leur voiture pour emmener les enfants à l'école
• où plus personne ne va au café ou autres lieux de rencontre
SANCE, UNE BANLIEUE DE MACON ?
Selon le Petit Robert,
BANLIEUE « Ensemble des agglomérations qui entourent une grande ville et dépendent d'elle pour une ou plusieurs de ses fonctions ».
Peu d'éléments militent en faveur d'une ambiance de banlieue aux dires de ses habitants.
Le développement économique
Deux zones concentrent 84 % des entreprises sur 36 ha, soit près de 6 % du territoire communal : la ZAC des Platières au sud-est et les Noyerets au sud-ouest.
L'espace agricole, même s'il a diminué, occupe toujours une place importante (40 % de la surface communale consacrée à l'activité agricole en 2000 et deux exploitations en activité) et participe à l'ambiance rurale de la commune.
bourg
Sancé
ZA des Noyerets
ZAC des Platières
Mâcon

Vivre à Sancé aujourd'hui et demain
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
Le développement durable, C'EST QUOI ?
le tri,
Un Agenda 21
SICTOM
Syndicat Mixte de l'Agglomération Maconnaise

L'emballage
nécessaire
et utile
Les modes de vie et de consommation évoluent, les fonctions de l'emballage aussi.
Pour protéger et conserver
Le saviez-vous ?
1809 :
1810 :
1968 :
Pour stocker et transporter
Pour informer

ALKHOS
AGENDA 21 DE SAN
VIVRE A SANCE AUJOURD'H
DEMAIN
FORUM du 6 novembre 20